



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DDT
Yvelines



**Webinaire Yvelines
Loi n° 2023-175 relative à
l'accélération de la production des
énergies renouvelables ("loi APER")
du 10 mars 2023**

20/10/2023



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mots d'introduction

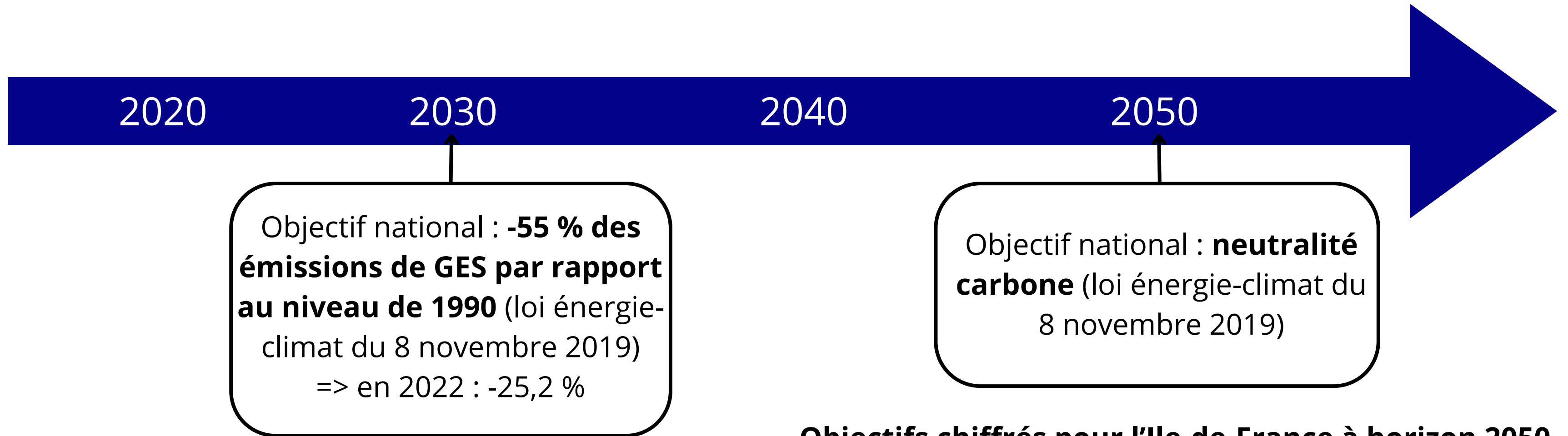
Victor DEVOUGE

Secrétaire général de la préfecture des Yvelines
Référent préfectoral énergies renouvelables

Les dispositions de la loi APER du 10 mars 2023 sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

I - Contexte

Objectifs de réduction des GES et EnR



Moyens d'action pour répondre aux objectifs nationaux de réduction des GES :

- Sobriété et efficacité énergétiques
- Réduire notre dépendance aux énergies fossiles => notamment en favorisant les énergies renouvelables
- **Planification des énergies renouvelables = sujet central de la loi APER**

Objectifs chiffrés pour l'Ile-de-France à horizon 2050 (Schéma Régional Climat Air Energie - SRCAE)



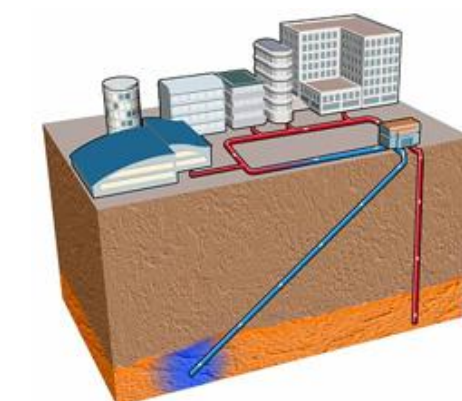
→ x30



→ x10

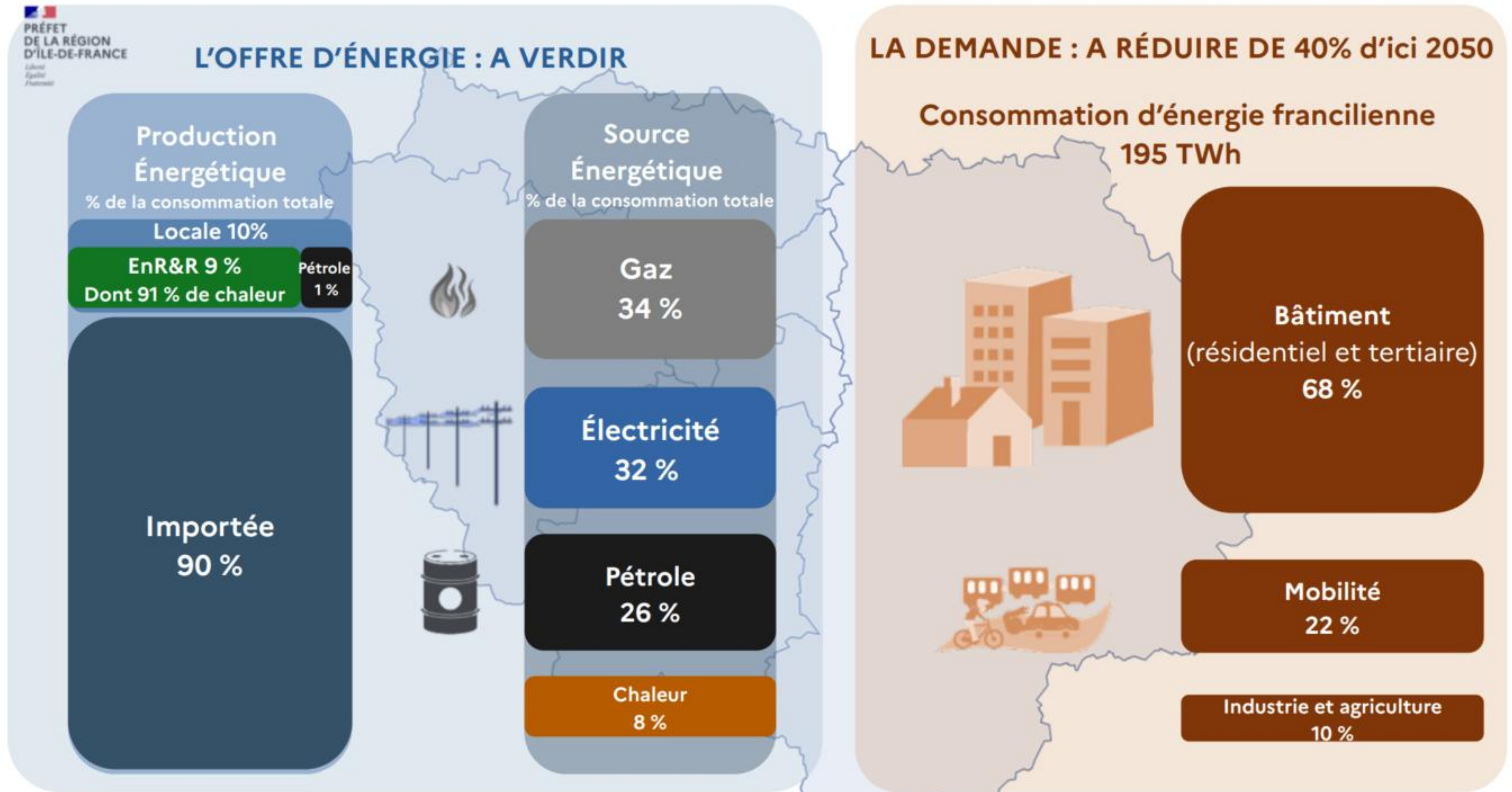


→ x5



→ x3

Données énergétiques pour l'Ile-de-France



II - Les zones d'accélération

Planification des énergies renouvelables

Article 15 de la loi APER : Planification ascendante => les communes définissent des "**zones d'accélération** pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables" après **concertation du public** (format libre)

POURQUOI DÉFINIR DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DANS MA COMMUNE ?



J'identifie des zones d'accélération sur mon territoire.

Ces zones témoignent de ma volonté politique d'implanter des énergies renouvelables sur une partie de mon territoire plutôt qu'une autre, même si elles n'empêchent pas les projets de s'implanter en dehors.

Les développeurs sont incités à se diriger vers ces zones qui laissent présager une bonne acceptabilité locale du projet.

Afin de les encourager à se diriger vers ces zones, les dispositifs de soutien aux EnR peuvent prévoir des incitations économiques.



Je suis élu



Je n'identifie pas de zones d'accélération sur mon territoire.

Les zones d'accélération n'étant pas exclusives, rien n'empêche les développeurs d'initier des projets sur mon territoire.

Ils n'ont pas l'information de l'acceptabilité ou non, et n'ont pas de possibilité de compenser leurs pertes économiques liées au choix d'une zone bénéficiant d'une meilleure acceptabilité. Ils doivent donc arbitrer entre acceptabilité et équilibre économique, et la zone choisie peut ne pas être la zone préférentielle pour ma commune.

Précisions sur les zones d'accélération

- Concrètement il s'agit de définir une ou plusieurs zones **pour chaque type d'énergie renouvelable** => pour l'Ile-de-France :
 - **Chaleur renouvelable (chaleur fatale, géothermie profonde et de surface, biomasse)**
 - **Solaire photovoltaïque (sur toitures, sur ombrières et au sol) et solaire thermique**
 - **Éolien**
 - **Méthanisation**
- Ces zones **correspondent à des secteurs** (et non à des bâtiments)
- La définition de ces zones d'accélération ne préjuge en rien de la réalisation d'un projet, **les différentes réglementations trouvant à s'appliquer de la même manière** (droit de l'urbanisme, droit de l'environnement, protection du patrimoine, etc.)
- Toutefois **la procédure d'instruction des projets inscrits dans ces zones d'accélération sera raccourcie** (article 7 de la loi APER) :
 - La phase d'examen des demandes d'autorisation environnementale relatives à ces projets sera accélérée : délai de 3 mois (sauf exception)
 - Le délai de rédaction de rédaction du rapport du commissaire enquêteur sera réduit à 15 jours au lieu de 30 actuellement
- Les **zones d'accélération pourront ensuite être incluses dans les documents d'urbanisme** via une procédure de modification simplifiée

Zones d'exclusion

- **Si les zones sont suffisantes** pour atteindre les objectifs régionalisés de développement des énergies renouvelables : **les communes de la région concernée pourront identifier des zones d'exclusion sur leur territoire**
- Dans ces zones : **l'implantation de projets d'énergies renouvelables ne sera pas autorisée**

Le comité de projet

Le comité de projet sera obligatoire pour les projets en dehors des zones d'accélération et au-delà d'une certaine puissance

- **Le comité de projet se réunira à 2 reprises :**
 - Une première réunion réalisée avant tout engagement du porteur de projet dans des procédures administratives ou financières afin d'évaluer la pertinence du projet et de sa localisation, et éventuellement émettre des recommandations => à l'issue, le porteur de projet choisira, ou pas, de poursuivre son projet
 - Une seconde réunion permettra au porteur de projet de répondre aux préconisations et vigilances émises par le comité
- **La composition du comité de projet :**
 - 1 représentant de la commune
 - 1 représentant de l'EPCI (s'il possède la compétence énergies renouvelables)
 - Les représentants des communes concernées par l'enquête publique pour les ICPE ou a minima les communes limitrophes

Calendrier

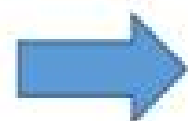
**A compter
du 1^{er} juillet 2023**

Mise à disposition des
données

Responsables :

- Etat
- Gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité

Délai : 2 mois



**Jusqu'à fin
décembre 2023**

Proposition des zones
par les communes

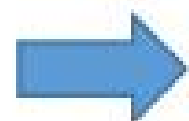
Responsables :

- Communes
- EPCI

Modalités :

- Concertation du public selon des modalités librement définies
- Délibération du conseil municipal
- Débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI

Délai : 6 mois



**Premier semestre
2024**

Concertation
territoriale

Responsables :

- Référent préfectoral unique

Modalités :

- Conférence territoriale
- Transmission de la cartographie départementale au comité régional de l'énergie



**Premier semestre
2024**

Avis du comité
régional de l'énergie

Responsables :

- Comité régional de l'énergie

Modalités :

- Le comité régional de l'énergie détermine si les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux

Délai : 3 mois

Calendrier

Avis du comité régional de l'énergie

Responsables :
- Comité régional de l'énergie

Modalités :
- Le comité régional de l'énergie détermine si les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux

Délai : 3 mois



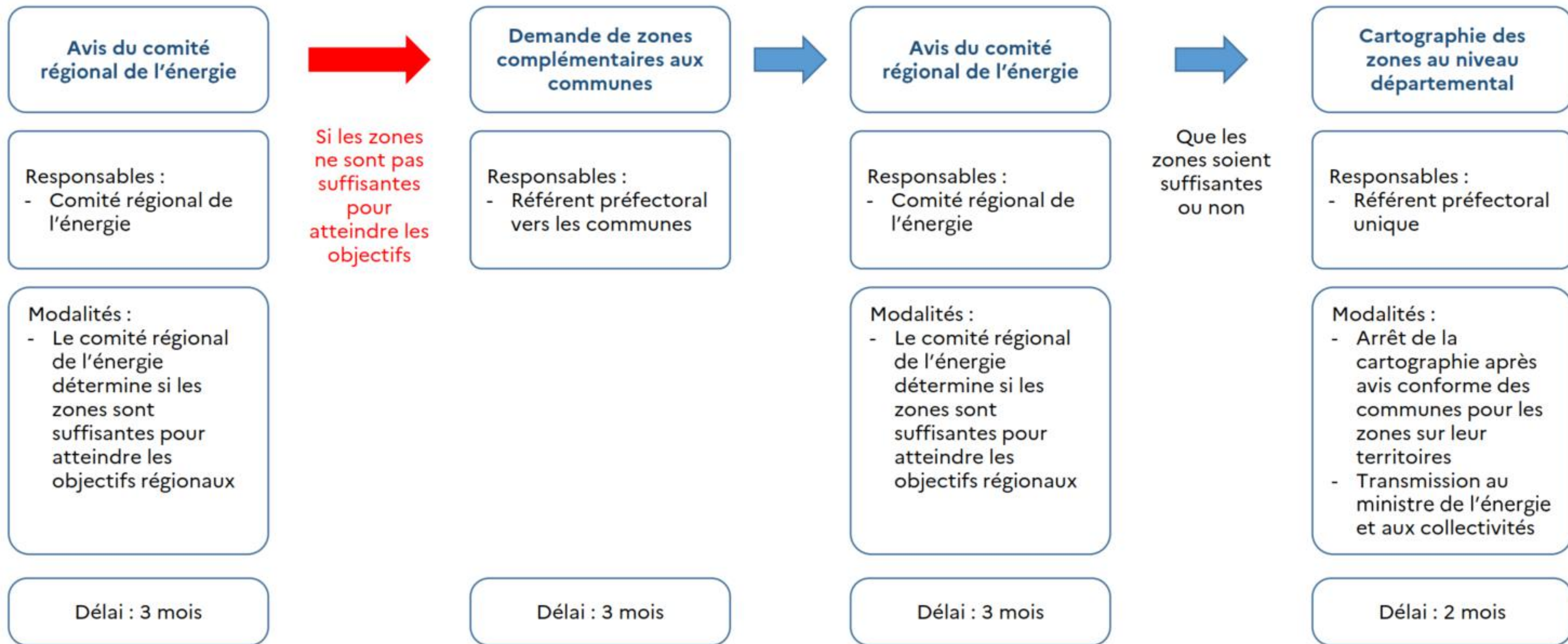
Si les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs

Cartographie des zones au niveau départemental

Responsables :
- Référent préfectoral unique

Modalités :
- Arrêt de la cartographie après avis conforme des communes pour les zones sur leur territoires
- Transmission au ministre de l'énergie et aux collectivités

Calendrier



III - L'accompagnement de l'Etat dans les Yvelines

Le rôle de l'Etat : facilitateur

- Volonté de l'Etat : **permettre aux élus locaux de s'emparer de la diversité des moyens de production d'énergies renouvelables et de leurs retombées positives**
- **Les services de l'Etat pour vous accompagner dans les Yvelines :**
 - Victor DEVOUGE - Secrétaire général de la préfecture et référent préfectoral énergies renouvelables
 - Les services de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78) pour répondre à vos questions techniques :
 - Catherine LANGLET - Adjointe à la cheffe du Service des Territoires, de l'Aménagement et de la Transition Ecologique (STATE) et Responsable de la Mission Transition Ecologique
 - François COLIN - Chargé de mission Energies renouvelables
- **Les missions du référent préfectoral :**
 - Faciliter les démarches administratives
 - Coordonner les travaux des services chargés de l'instruction des autorisations
 - Faire un bilan annuel de l'instruction des projets sur le territoire
 - Fournir un appui aux collectivités dans leur démarche de planification de la transition énergétique

L'accompagnement à date

13 juin

- **Mail d'information** de la part des services de la DDT 78 à destination des collectivités yvelinoises

10 octobre

- **Présentation** des dispositions de la loi APER relatives aux zones d'accélération lors d'un webinaire à destination des maires et présidents d'EPCI yvelinois sur différents sujets (programmes ANCT, bilan des dotations de l'Etat, etc.)
- **E-courrier** de la part du référent préfectoral à destination des collectivités yvelinoises

20 octobre

- **Présentation** des dispositions de la loi APER relatives aux zones d'accélération lors de ce webinaire spécifique

IV - Les outils à votre disposition

Le portail cartographique des énergies renouvelables

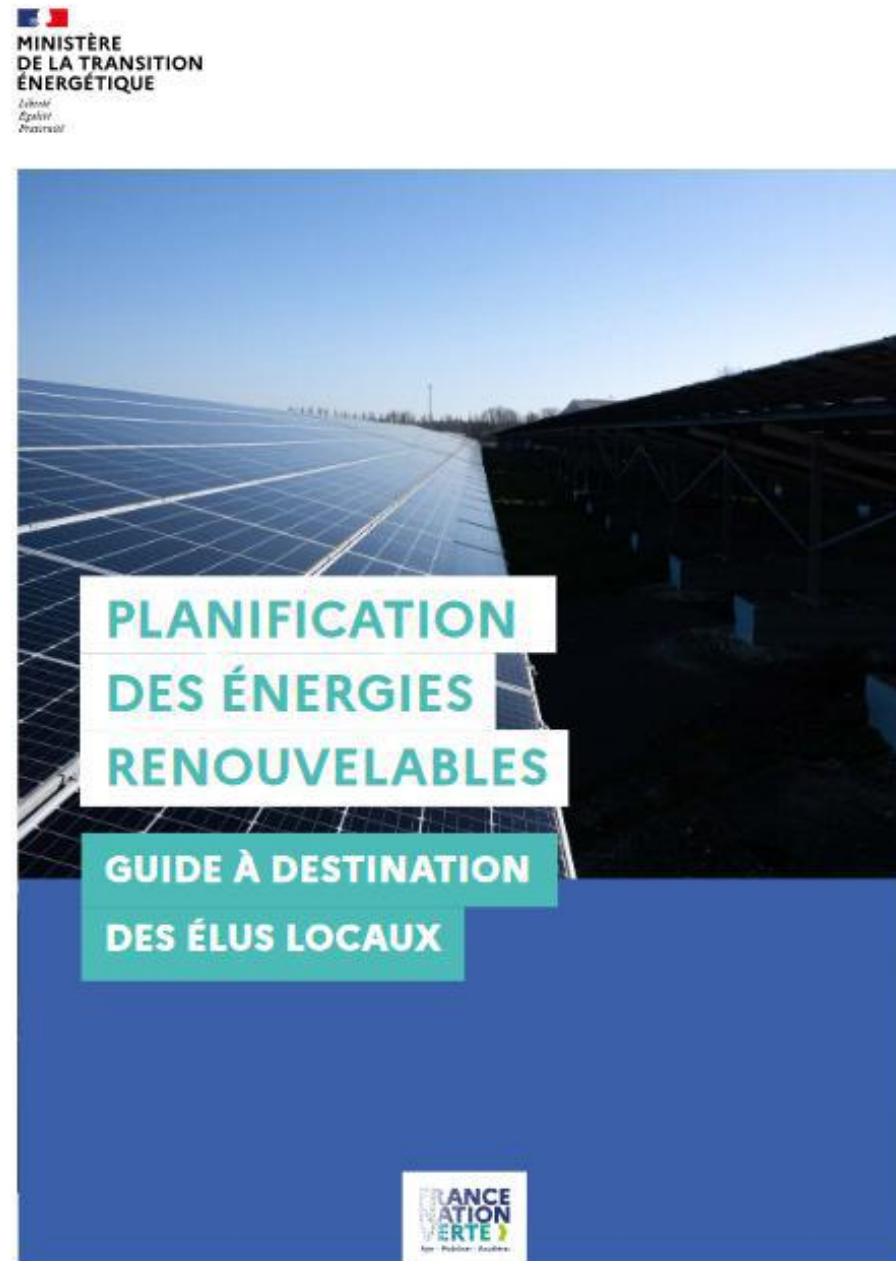
- Mise en ligne le 10/05/2023 : version bêta régulièrement mise à jour
 - Cerema : collecte et production des données
 - IGN : mise en ligne de ces données et développement du portail et de ses fonctionnalités
- Contient des **données cartographiques** sur :
 - Les potentiels d'énergies renouvelables au niveau des territoires
 - Les installations existantes et les capacités installées
 - Les réseaux de transport et de distribution
 - ...
- Possibilité de dessiner des polygones sur les fonds de carte, de les mesurer et de les enregistrer (après téléchargement)
- Lorsque la V2 du portail sera disponible (courant décembre 2023) : les communes pourront enregistrer et transmettre leurs zones d'accélération directement via le portail
- En attendant les communes doivent adresser leurs zones à la DDT à l'adresse mail suivante : ddt-mission-te@yvelines.gouv.fr
- Lien d'accès : <https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>

La communauté des utilisateurs du portail

- Communauté animée par le Cerema et l'IGN
- Différentes rubriques :
 - Forum d'entraide
 - Questions fréquemment posées
 - Ressources
 - ...
- Lien d'accès : https://www.expertises-territoires.fr/jcms/pl1_141479/fr/portail-cartographique-des-energies-renouvelables

The screenshot shows the header and navigation area of the 'Portail cartographique des Energies Renouvelables' website. The background features a landscape with wind turbines at sunset. The main title 'Portail cartographique des Energies Renouvelables' is prominently displayed. To the right, there are logos for IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière), République Française, and Cerema. A search bar with the text 'Rechercher dans cet espace...' and a magnifying glass icon is also present. Below the title, a horizontal navigation menu includes links for 'Accueil', 'Annuaire', 'Evènements', 'Forum d'entraide', 'Questions fréquemment posées (officiel)', 'Ressources', and 'Veille'. At the bottom of the screenshot, a user interface element shows 'Grand Programme' and 'Privé' buttons, '941 participants' with several profile icons, a 'Je me désinscris...' button, and a 'Voir plus' dropdown menu.

Les guides



Où consulter ces guides ?

- Les 2 guides sont disponibles sur le site des services de l'Etat dans les Yvelines
- Lien d'accès : <https://www.yvelines.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Batiments-et-Villes-Durables/Outils-de-planification-et-d-aménagement-durables/Pour-identifier-les-zones-d-acceleration-des-energies-renouvelables>

Merci de votre attention

Catherine LANGLET

Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78)

Adjointe à la cheffe du Service des Territoires, de l'Aménagement et de la Transition Ecologique (STATE)

Responsable de la Mission Transition Ecologique

Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables ("loi APER")

L'offre de l'ADEME

Webinaire - 20 octobre 2023

L'ADEME AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Qui est l'ADEME ?

OPÉRATEUR D'ÉTAT

Sous tutelle :

- Du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires
- Du Ministère de la Transition Énergétique
- Du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

MISSIONS

- Amplifier le déploiement de la transition écologique
- Contribuer à l'expertise collective
- Innover et préparer l'avenir

ACTEUR DU TERRITOIRE

- 17 Directions régionales
- Plus de 1000 collaborateurs dont 43 en Direction Ile-de-France
- Des ingénieurs thématiques dont 8 référents territoriaux

DOMAINES D'ACTIVITÉ

TERRITOIRE DURABLE

- Qualité de l'air
- Mobilité des personnes
- Transport & logistique
- Sites pollués & friches
- Agriculture de proximité
- Tourisme durable
- Atténuation & adaptation au changement climatique

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Bâtiment, sobriété & rénovation énergétique
- Décarbonation de l'industrie
- Réseaux de chaleur/Froid
- Production de chaleur renouvelable
- Electricité renouvelable
- Méthanisation

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Achats publics responsables
- Démarches territoriales
- Tarification & coûts
- Réemploi, Réparation & Réutilisation
- Sortie du plastique à usage unique
- Alimentation durable
- Biodéchets

La démarche ENR'Choix

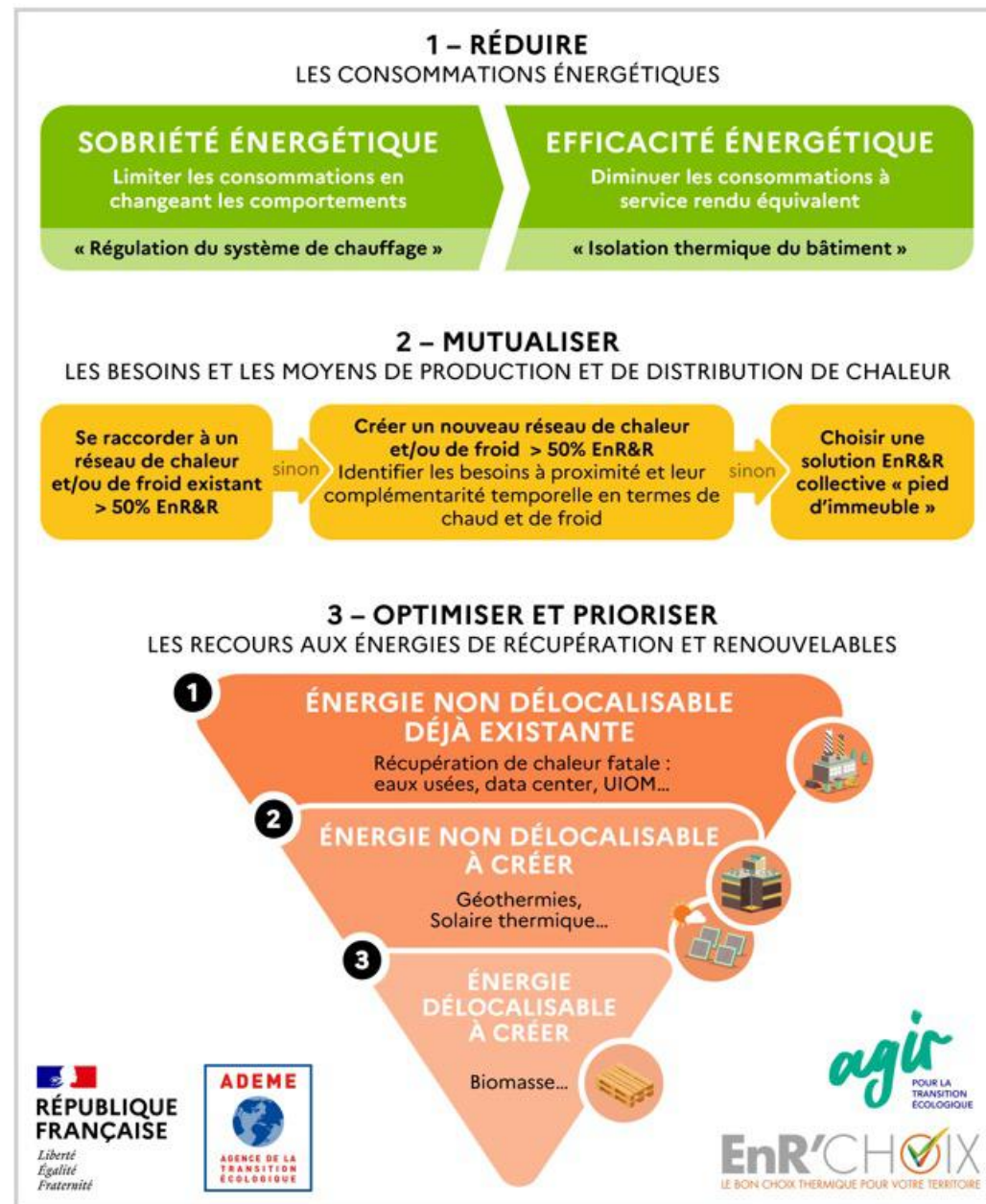
Production de chaleur et de froid renouvelable : comment prioriser parmi les EnR&R thermiques ?

La démarche EnR'Choix est un arbre des choix indiquant **les actions à réaliser en priorité** lors d'un projet de changement d'alimentation thermique fossile à EnR, ou lors de la création d'un nouveau moyen de production.

Le respect et la justification de cette démarche constituent pour l'ADEME (et la Région) **un critère essentiel de sélection des projets** dans le cadre des Appels à projets Chaleur Renouvelable.

Un **site internet** présentant cette démarche vous donnera notamment des ressources (cahiers des charges aux études de faisabilités, exemples d'opérations, état des lieux des filières,...)

En savoir plus : <https://www.enrchoix.idf.ademe.fr/>



La chaleur renouvelable

Qu'est-ce que la chaleur renouvelable ?

C'est l'alimentation en chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) d'un bâtiment par une énergie renouvelable, en substitution d'une consommation en gaz naturel ou fioul.

Différents systèmes de production de chaleur renouvelable : quelles énergies ?



Récupération de
chaleur fatale

La **chaleur fatale** est la chaleur générée par un procédé qui n'en constitue pas la finalité première.

L'objectif est de capter cette chaleur pour la valoriser là où il existe un besoin à proximité.



Géothermie

Une installation **géothermique** capte la chaleur issue du sous-sol. Elle peut nécessiter l'installation d'une Pompe à Chaleur (PAC) pour rehausser la température.

On distingue la *géothermie superficielle* (< 200m de profondeur) de la *géothermie profonde* (> 200m, plus haute température).



Solaire thermique

L'objectif est de capter la chaleur issue du **soleil**. Contrairement au photovoltaïque, cette énergie captée n'est pas transformée en électricité mais utilisée directement sous forme de chaleur, pour répondre notamment aux besoins en ECS.



Biomasse

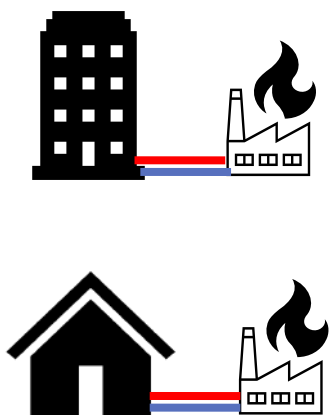
L'installation consiste en une chaudière qui, au lieu de brûler du gaz ou du fioul, brûle des produits dérivés de **bois**. Elle permet de produire une chaleur à température élevée mais nécessite une logistique en termes d'apport de la biomasse.

La chaleur renouvelable

Différents systèmes de distribution de chaleur :

Solution en pied d'immeuble

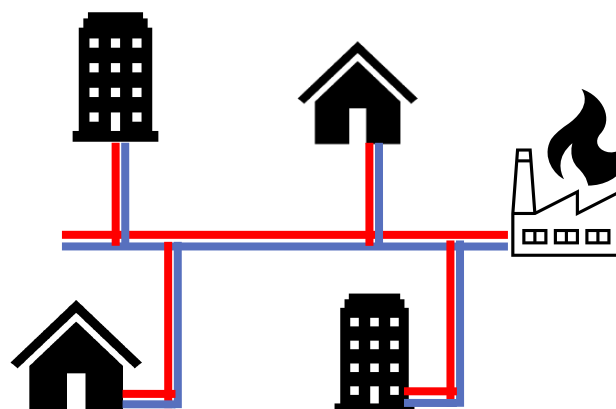
Chaque bâtiment possède sa propre installation de production de chaleur



Réseau de chaleur

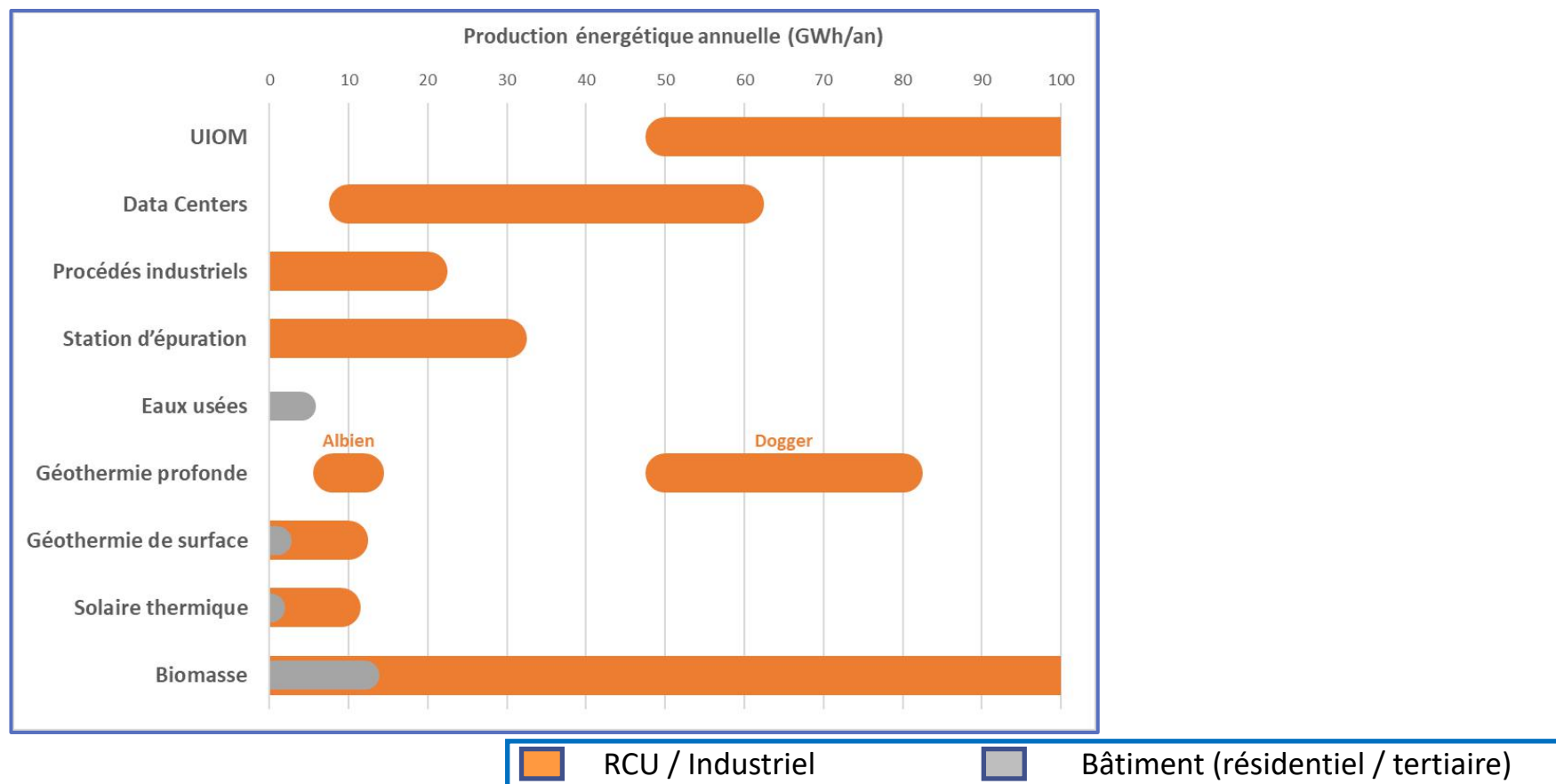
Une installation de production de chaleur alimente plusieurs bâtiments, ils sont connectés par un réseau de chaleur.

La taille d'un réseau est variable : il peut relier quelques bâtiments d'un quartier ou être étendue sur plusieurs communes



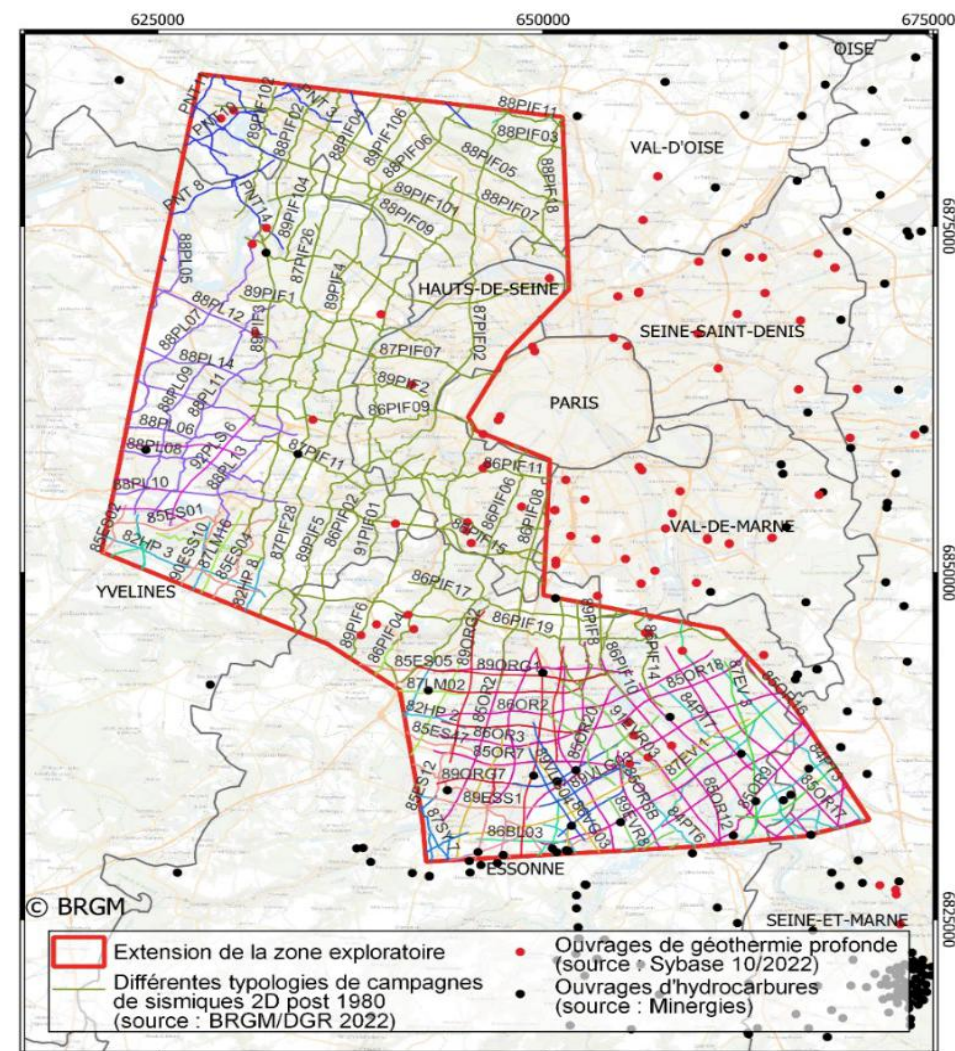
Quels systèmes de production et modes de distribution prioriser ?

Les EnR&R adaptées selon la taille de votre projet



Exploration Ouest francilien

- Un besoin d'améliorer la connaissance de la ressource géothermale et ses conditions d'exploitation potentielle à l'ouest de l'Ile-de-France
- Un programme de recherche ADEME – BRGM – Conseil Régional d'Ile-de-France sur 2 ans (2024-2025) comportant un programme ambitieux d'acquisitions géophysiques et de retraitement de lignes sismiques des années 80-90
- Partage des résultats, notamment avec les collectivités, pour initier des nouveaux projets



Fonctionnement des aides pour la production de chaleur renouvelable

FONDS
CHALEUR
EXPERTISE ET FINANCEMENT

Aides variables

Appels à projets (AAP)

Commun ADEME / Région IDF

Etudes

Chaufferie biomasse
< 1 200 MWh

Solaire thermique

Réseaux de chaleur

Boucles d'eau tempérée

Chaleur fatale

Géothermie profonde

Pompes à chaleur

Chaufferies biomasse
> 1 200 MWh

Méthanisation

50 à
70%
d'aide

Instruction au fil de l'eau
Commun ADEME / Région

Instruction au fil de l'eau
Région uniquement

Appels à projets au fil de l'eau
ADEME uniquement

Recherche de l'AAP ou dispositif au fil de l'eau sur
<https://agirpourlatransition.ademe.fr>

OU

Lien direct vers les AAP Chaleur Renouvelable :
<https://expertises.ademe.fr/energies/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-l'action/produire-chaleur/fonds-chaleur-bref>

Le dépôt de la candidature se fait directement sur la **plateforme AGIR**

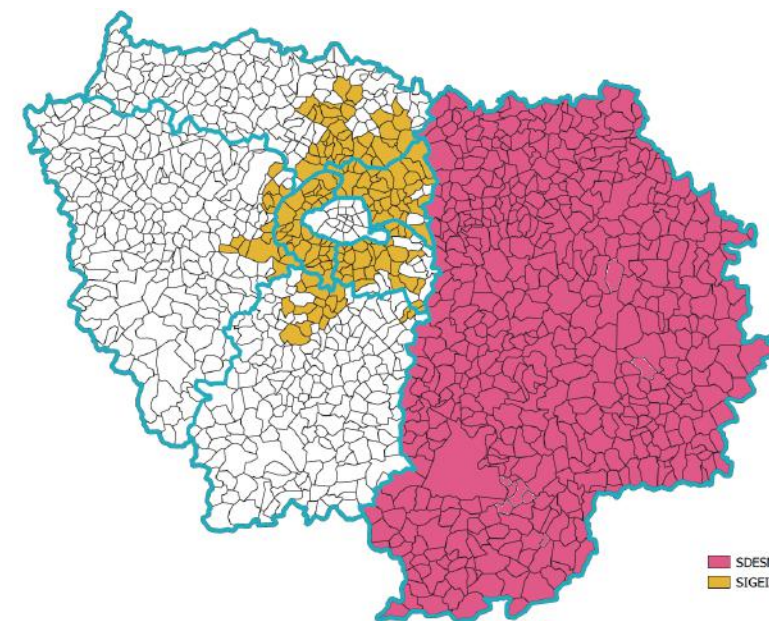
Les CCR – Contrats Chaleur Renouvelable (ex-CD ENR)

Un dispositif du Fonds Chaleur à deux déclinaisons :

- ✓ Le Contrat Chaleur Renouvelable patrimonial (CCRp) : son objectif est de contractualiser avec un propriétaire de patrimoine conséquent pour l'ensemble de ses opérations de production de chaleur renouvelable à travers un contrat unique, permettant un suivi personnalisé et des financements au fil de l'eau.

Ce contrat unique permet ainsi de financer un groupe de projets qui, pris singulièrement, peuvent ne pas atteindre le seuil d'éligibilité du Fonds Chaleur, et permet, de plus, de passer par une seule candidature pour l'ensemble des phases des projets, de l'étude du potentiel au suivi de l'installation.

- ✓ Le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) : son ambition est d'accélérer le déploiement de la chaleur renouvelable à des mailles plus fines et dans des zones à plus faible densité de population. Par le biais d'un contrat de partenariat avec l'ADEME, il met en avant un opérateur local qui prend en main la prospection, l'accompagnement et le financement d'installations de production de Chaleur Renouvelable.



Couverture des deux CCRt franciliens contractualisés en 2022

Les subventions de l'ADEME sur le territoire

	N°Contrat	Type d'aide	Thématique	EPCI	Commune	Objet	Aide ADEME
2022	22IFD0147	Etude	Géo de surface	CA Rambouillet Territoires	Hermeray	Réalisation d'une étude de faisabilité géothermique pour la Mairie et une partie de l'École	14 875 €
2022	19IFC0180	Investissement	Géo profonde	CA Saint-Germain Boucles de Seine	Saint-Germain-en-Laye	Extension du réseau de chaleur de Saint-Germain-en-Laye de 2943 ml vers l'éco quartier de l'hôpital	687 375 €
2022	19IFC0179	Investissement	Géo profonde	CA Saint-Germain Boucles de Seine	Saint-Germain-en-Laye	Installation de 3 pompes à chaleur (3MW au total) sur puits d'eau potable à Saint-Germain-en-Laye (78)	266 140 €
2023	22IFD0811	Etude	Méthanisation	CA Saint-Germain Boucles de Seine	Achères	Réalisation d'une étude pour la valorisation du biogaz par injection de biométhane sur l'usine d'épuration Seine aval du SIAAP (Syndicat Interdépartemental de l'Agglomération Parisienne) à Achères.	70 000 €
2023	23IFD0009	Etude	Création réseau	CA Saint-Germain Boucles de Seine	Louveciennes	Réalisation d'une Etude de faisabilité pour le réseau de chaleur de Villevert à Louveciennes	7 665 €
2023	23IFD0598	Etude	Géo de surface	CA Saint-Germain Boucles de Seine	Marly-le-Roi	Réalisation d'une Etude de faisabilité géothermique - Villa Camilla - Marly le Roi (78)	5 040 €
2022	22IFD0218	Etude	Méthanisation	CA Saint-Quentin en Yvelines		Réalisation d'une Etude de faisabilité technico économique pour la mutualisation et méthanisation des boues de step sur SQY	8 300 €
2022	22IFD0432	Etude	Création réseau	CA Saint-Quentin en Yvelines	Trappes	Réalisation d'une étude de création d'un réseau de chaleur sur la commune de Trappes (78)	9 860 €
2023	23IFD0315	Etude	Géo profonde	CA Saint-Quentin en Yvelines	Trappes	Réalisation de l'Etude de faisabilité d'une géothermie profonde pour le futur réseau de chaleur de Trappes	13 300 €
2023	23IFD0335	Etude	Création réseau	CA Saint-Quentin en Yvelines	Montigny-le-Bretonneux	Réalisation d'un Schéma Directeur du réseau de chaleur de Montigny-le-Bretonneux (78)	11 364 €
2021	20IFC0106	Investissement	Géo de surface	CA Versailles Grand Parc	Versailles	PAC sur nappe et réseau de 1994 ml pour alimenter la ZAC Pion d'ICADE à Versailles (78)	888 452 €
2021	21IFD0092	Etude	Géo profonde	CA Versailles Grand Parc	Le Chesnay-Rocquencourt	Etude géothermique du Dogger et Trias AR Grand Parc Nord	50 000 €
2021	21IFD0769	Etude	SD des énergies	CA Versailles Grand Parc	Le Chesnay-Rocquencourt	Schéma directeur du réseau de chaleur et des énergies de la ville du Chesnay-Rocquencourt (78)	17 710 €
2022	21IFD0083	Etude	Géo profonde	CA Versailles Grand Parc	Versailles	Réalisation d'une étude de faisabilité géothermie sur dogger à Versailles (78)	64 852 €
2022	22IFD0397	Etude	Création réseau	CA Versailles Grand Parc	Jouy-en-Josas	Etude de faisabilité de création d'un réseau de chaleur à Jouy-en-Josas (78)	49 654 €
2023	22IFD0810	Etude	Création réseau	CA Versailles Grand Parc	Le Chesnay-Rocquencourt	Réalisation d'une Etude de création d'un réseau de chaleur sur la CA Versailles Grand Parc (78)	16 405 €
2021	21IFD0038	Etude	Géo de surface	CC Cœur d'Yvelines	Vicq	Etude de faisabilité géothermique pour la réhabilitation du musée des arts naïfs à Vicq (78)	7 315 €
2022	21IFD0862	Investissement	Géo de surface	CC Cœur d'Yvelines	Vicq	Mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) sur sondes au musée des arts naïfs de Vicq.	96 600 €
2023	23IFD0427	Etude	Géo de surface	CC Haute Vallée de Chevreuse	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	Réalisation de l'Etude de faisabilité géothermique à L'Arche d'Aigrefoin - Saint-Rémy les Chevreuse (78)	4 165 €
2023	23IFD0147	Etude	Géo de surface	CC Pays Houdanais	Richebourg	Réalisation d'une Etude de faisabilité géothermique du Moulin Richebourg	21 018 €
2021	20IFC0243	Etude	SD des énergies	CU Grand Paris Seine&Oise		Schéma Directeur des Energies pour la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise	70 000 €
2021	21IFD0806	Etude	Chaleur fatale	CU Grand Paris Seine&Oise	Carrières-sous-Poissy	Etude de faisabilité pour la valorisation énergétique de l'usine AZALYS et la création d'un réseau de chaleur	6 786 €
2022	20IFC0064	Investissement	Méthanisation	CU Grand Paris Seine&Oise	Tessancourt-sur-Aubette	Méthanisation agricole en injection (200 Nm3/h)	600 000 €

Fiches pratiques Energies Renouvelables

Réussir la transition énergétique de mon territoire - La librairie ADEME

Energies renouvelables : la géothermie de surface

Réussir la transition écologique de mon territoire

102221-1

Energies renouvelables : la récupération de chaleur

Réussir la transition écologique de mon territoire

(à venir) 102221-2

Energies renouvelables : le bois énergie

Réussir la transition écologique de mon territoire

102221-3

Energies renouvelables : la géothermie profonde

Réussir la transition écologique de mon territoire

102221-4

Energies renouvelables : le solaire thermique

Réussir la transition écologique de mon territoire

102221-5

Energies renouvelables : le photovoltaïque

Réussir la transition écologique de mon territoire

102221-6

Energies renouvelables : l'éolien terrestre

Réussir la transition écologique de mon territoire

102221-7

Energies renouvelables : les réseaux de chaleur

Réussir la transition écologique de mon territoire

102221-8

Energies renouvelables : la méthanisation

Réussir la transition écologique de mon territoire

102221-9

1. ENERGIE LOCALE ET EQUITE SOCIALE
Le réseau de chaleur est un moyen de produire et de distribuer de la chaleur à l'échelle d'un territoire. Ce guide explore les enjeux de justice sociale et d'équité territoriale liés à la production et à la distribution de la chaleur.

2. EMPLOIS LOCAUX
Le réseau de chaleur est un moyen de produire et de distribuer de la chaleur à l'échelle d'un territoire. Ce guide explore les enjeux de justice sociale et d'équité territoriale liés à la production et à la distribution de la chaleur.

3. ECONOMIE DE FACTURE
Le prix des réseaux de chaleur est un enjeu important pour les citoyens. Ce guide explore les enjeux de justice sociale et d'équité territoriale liés à la production et à la distribution de la chaleur.

4. IDEES REÇUES ET SUJETS DE DEBAT
Le réseau de chaleur est un moyen de produire et de distribuer de la chaleur à l'échelle d'un territoire. Ce guide explore les enjeux de justice sociale et d'équité territoriale liés à la production et à la distribution de la chaleur.

5. SERVICES LOCAUX
Le réseau de chaleur est un moyen de produire et de distribuer de la chaleur à l'échelle d'un territoire. Ce guide explore les enjeux de justice sociale et d'équité territoriale liés à la production et à la distribution de la chaleur.

6. SERVICES LOCAUX
Le réseau de chaleur est un moyen de produire et de distribuer de la chaleur à l'échelle d'un territoire. Ce guide explore les enjeux de justice sociale et d'équité territoriale liés à la production et à la distribution de la chaleur.

7. SERVICES LOCAUX
Le réseau de chaleur est un moyen de produire et de distribuer de la chaleur à l'échelle d'un territoire. Ce guide explore les enjeux de justice sociale et d'équité territoriale liés à la production et à la distribution de la chaleur.

8. SERVICES LOCAUX
Le réseau de chaleur est un moyen de produire et de distribuer de la chaleur à l'échelle d'un territoire. Ce guide explore les enjeux de justice sociale et d'équité territoriale liés à la production et à la distribution de la chaleur.

9. SERVICES LOCAUX
Le réseau de chaleur est un moyen de produire et de distribuer de la chaleur à l'échelle d'un territoire. Ce guide explore les enjeux de justice sociale et d'équité territoriale liés à la production et à la distribution de la chaleur.

Fiches Energies Renouvelables

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CLÉS POUR AGIR

ÉNERGIES RENOUVELABLES : LE BOIS ÉNERGIE
RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE MON TERRITOIRE

ENRABR [012221-1] - GÉOTHERMIE DE SURFACE [012221-1] - RÉCUPÉRATION DE CHALEUR [012221-2] - BOIS ÉNERGIE [012221-3] - GÉOTHERMIE PROFONDE [012221-4] - SOLAIRE THERMIQUE [012221-5] - PHOTOVOLTAÏQUE [012221-6] - SOLIEN TERRESTRE [012221-7] - RÉSEAU DE CHALEUR [01221-8] - MÉTHANISATION [012221-9]

Les communes sont des acteurs essentiels à la mise en œuvre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Elles ont un rôle majeur à jouer dans le développement de ces filières nécessaires à la lutte contre le changement climatique et au renforcement de notre souveraineté énergétique. Ce jeu de fiches présente la diversité des énergies renouvelables à développer, leurs intérêts et les enjeux. Elles visent à contribuer aux débats et à la mise en œuvre des objectifs de planification.

Le bois énergie, comment ça marche ?

Une chaufferie bois est une installation permettant de produire de la chaleur et/ou de l'électricité (cogénération simultanée de chaleur et d'électricité) à partir d'un combustible bois.

Émissions de CO₂
(plaquette forestière)
12,3 g CO₂/kWh PCI

Coût du MWh produit¹
(installations < 1 MW)
60 - 96 € HT/MWh

51 - 89 € HT/MWh
(installations > 1 MW)

Emplois
25 760
ETP (fin 2020)²

Part du bois énergie dans la consommation d'énergie primaire renouvelable (2021) : **35,1**

Part du bois énergie dans la consommation de chaleur renouvelable (2021) : **6**

Consommation d'énergie primaire de bois énergie (2021) : **126,6 TWh**

Domestique (81%)
Équipements collectifs ou industriels (19%)

Objectifs de production visés par la Planification Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) à horizon 2028 :
157 à 169 TWh
pour la production de chaleur biomasse solide

1. Coûts de revient pour une chaufferie biomasse (voir en page 4 pour le chauffage domestique au bois).
2. ADEME - Étude marchés et emplois concourant à la transition énergétique dans le secteur des énergies renouvelables et de récupération - 09/2022.

CLÉS POUR AGIR

ÉNERGIES RENOUVELABLES : LA MÉTHANISATION
RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE MON TERRITOIRE

Quel intérêt pour mon territoire ?

ÉNERGIE LOCALE & USAGES MULTIPLES
La production locale d'énergie renforce l'autonomie et la résilience énergétique du territoire. La méthanisation permet également de valoriser les déchets du territoire grâce au retour au sol du digestat, ce qui diminue également la consommation d'engrais minéraux sur le territoire.

EMPLOIS LOCAUX
La méthanisation maintient des emplois non-délocalisables par la diversification des activités agricoles, la gestion de l'installation ainsi que la valorisation des déchets et de l'énergie.

ÉQUITÉ SOCIALE
La méthanisation permet une production d'énergie non-intermittente, et pour laquelle le coût de production reste stable (contrairement aux énergies fossiles).

CONCURRENCE AVEC L'ALIMENTATION :
En France, l'utilisation en méthanisation de cultures principales est plafonnée à 15 % sur le plan réglementaire. La priorité est donnée aux effluents d'élevages, aux déchets et résidus agricoles et aux biodéchets.

ODEURS :
Le procédé de méthanisation produit peu d'odeurs en lui-même. Comme pour toute installation de traitement des déchets, l'attention doit être portée sur le transport et la manipulation, opérations émettrices d'odeurs.

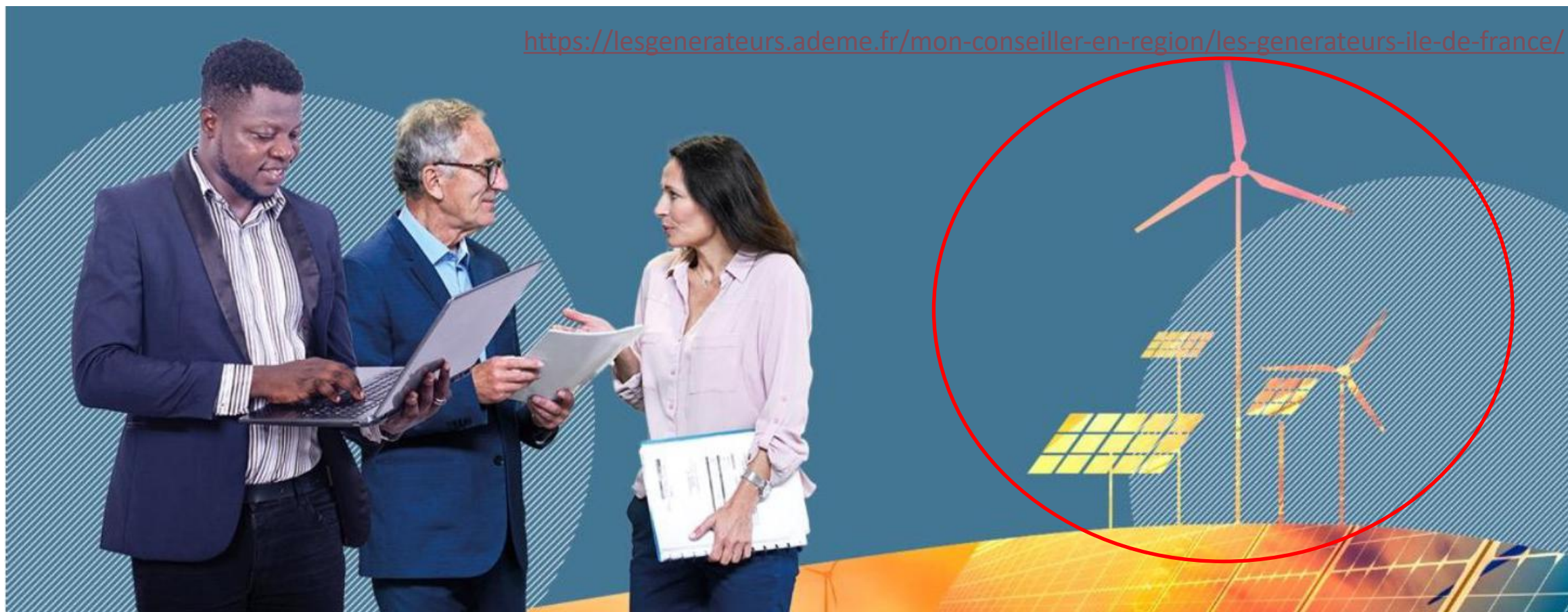
TRAFFIC ROUTIER :
L'installation d'un site de méthanisation implique le plus souvent une augmentation du trafic limitée en moyenne à 1 ou 2 passages de camions par jour. Le choix de la zone et du dimensionnement de l'installation doit être cohérent avec les infrastructures routières en place.

PAYSAGE :
L'impact des installations de méthanisation sur les paysages peut être largement limité par l'enfouissement partiel des infrastructures, le choix de l'emplacement du site et les aménagements.

APPROVISIONNEMENT :
Si les intrants des méthaniseurs sont principalement des effluents d'élevage et des biodéchets, les cultures intermédiaires et les résidus de cultures peuvent constituer un complément utile pour équilibrer les rations. Toutefois, le respect des conditions agro-environnementales de production est une priorité, en production végétale comme en élevage.

SÉCURITÉ DES SITES :
Comme pour toute installation gazière, la réglementation en matière de sécurité est stricte et fait l'objet de contrôles pour limiter les risques.

Le réseau national des conseillers éolien et photovoltaïque



Objectifs du réseau et missions des conseillers

- Sensibiliser les territoires à l'**éolien terrestre** et au **photovoltaïque**
- Accompagner les collectivités (communes et EPCI) avec un **conseil de premier niveau neutre et indépendant** sur la phase d'émergence de leurs projets éolien et photovoltaïque :
 - Les typologies de projet d'énergie renouvelable
 - Les relations avec les tiers (acteurs locaux, développeurs privés...)
 - Les bonnes pratiques et outils
 - Les démarches de mise en concurrence pour le développement de projets pré-identifiés
 - Les différents montages juridiques existants et les enjeux de gouvernance
 - Les modèles économiques pour financer un projet d'énergie renouvelable
- Permettre la **montée en compétences des collectivités** sur des sujets variés tels que la réglementation des EnR, la concertation avec les territoires, l'ingénierie technique et financière, etc.
- Favoriser l'émergence de projets EnR cohérents avec les **stratégies de développement régionales** et ainsi atteindre les objectifs de développement d'EnR

Les Générateurs en Ile-de-France

Coordination



Structures porteuses de conseillers



Autres structures partenaires



Partenaires institutionnels



Contact : lesgenerateursidf@institutparisregion.fr

Les experts à l'ADEME DR IdF

Chaleur renouvelable



Claire FLORETTE
Coordinatrice du pôle
EnR participatives
et EnR électriques
claire.florette@ademe.fr



Catherine CHOU
Valorisation de chaleur
fatale
catherine.chou@ademe.fr



Garance PETIT
Biomasse méthanisation
agricole
garance.petit@ademe.fr



Nathalie HÉBRARD
Géothermie profonde
nathalie.hebrard@ademe.fr



Florian WILTSHIRE
Solaire thermique et Décarb Flash
florian.wiltshire@ademe.fr



Matthieu MEFFLET-PIPEREL
Géothermie de surface
matthieu.meffletpiperel@ademe.fr



Alexandra PERELMAN
Décarbonation
de l'industrie
alexandra.perelman@ademe.fr

Formations



FORMATION PRÉSENTIELLE - À PARTIR DU 05/09/2023
Lieux : VALENCE, CAEN

Connaître l'essentiel sur les projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens

Introduction sur les différents modèles de projets participatifs et la valeur ajoutée des projets citoyens.



FORMATION PRÉSENTIELLE - À PARTIR DU 07/09/2023
Lieux : LYON, BESANCON

Prospecter et convaincre les porteurs de projet de chaleur renouvelable

Les pratiques gagnantes pour lever des projets de chaleur renouvelable



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



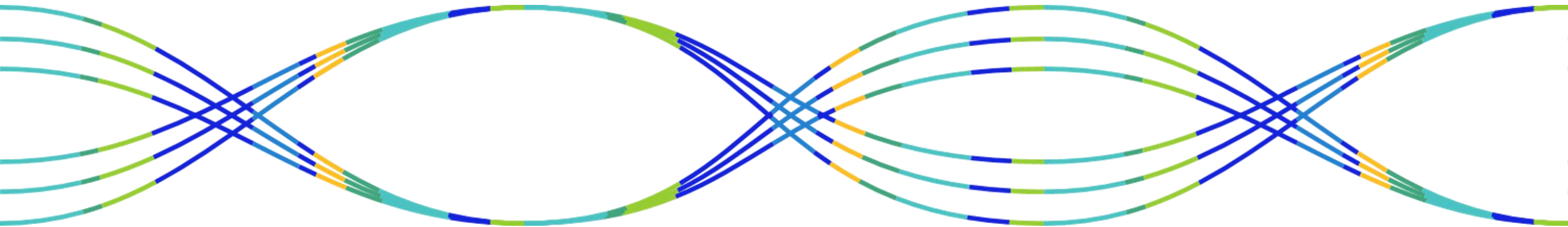
Merci de votre attention.

Jean-Yves MARIE-ROSE
Correspondant territorial Yvelines
ADEME – Direction régionale Ile-de-France

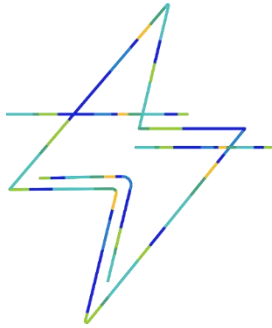
jean-yves.marie-rose@ademe.fr

LOI ACCELERATION DES ENR

Frédéric Veye dit Chareton – Adjoint au Directeur Territorial Yvelines

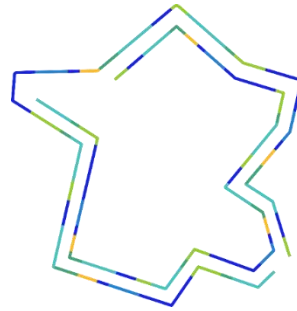


Les principales dispositions du texte de loi en lien avec Enedis



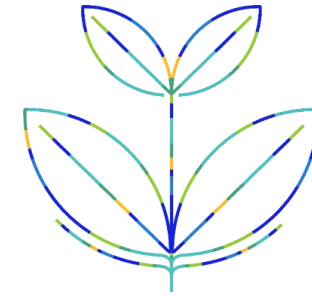
Sur le développement des EnR

- les **simplifications administratives** pour accélérer l'instruction des projets,
- la **réduction des délais légaux** de raccordement.



Sur la planification du déploiement des EnR

- **élaboration de zone d'accélération d'installation d'EnR** (Art. 15), avec mise à disposition des capacités réseaux sur les territoires,
- **refonte des S3REnR** (module dédié).



Sur le financement de la transition énergétique

- la **suppression de la contribution des CCU** (collectivité en Charge de l'Urbanisme).

L'accélération des EnR entraîne un rythme croissant des raccordements

Augmentation du volume des raccordements

- Projets EnR et ouvrages de raccordement au réseau réputés répondre à **raison impériative d'intérêt public majeur**.
- **Obligation d'ombrières avec EnR sur parkings de plus de 1.500 m²** sur au moins la moitié de la superficie.
- Etude obligatoire faisabilité **EnR sur parc HLM**.
- **Décision d'installer du photovoltaïque ou thermique** au sein des copropriétés est prise à la **majorité simple en Assemblée Générale**.
- Installation d'un **procédé de production d'EnR ou de végétalisation** sur les bâtiments non résidentiels de plus de 500 m² d'ici 2028.
- Définition de **l'agrivoltaïsme** qui doit contribuer durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.



En avance de phase avec les objectifs qui seront définis par la Loi de Programmation sur l'Energie et le Climat, ces dispositions vont contribuer à accélérer le rythme et le volume des raccordements au réseau public de distribution.

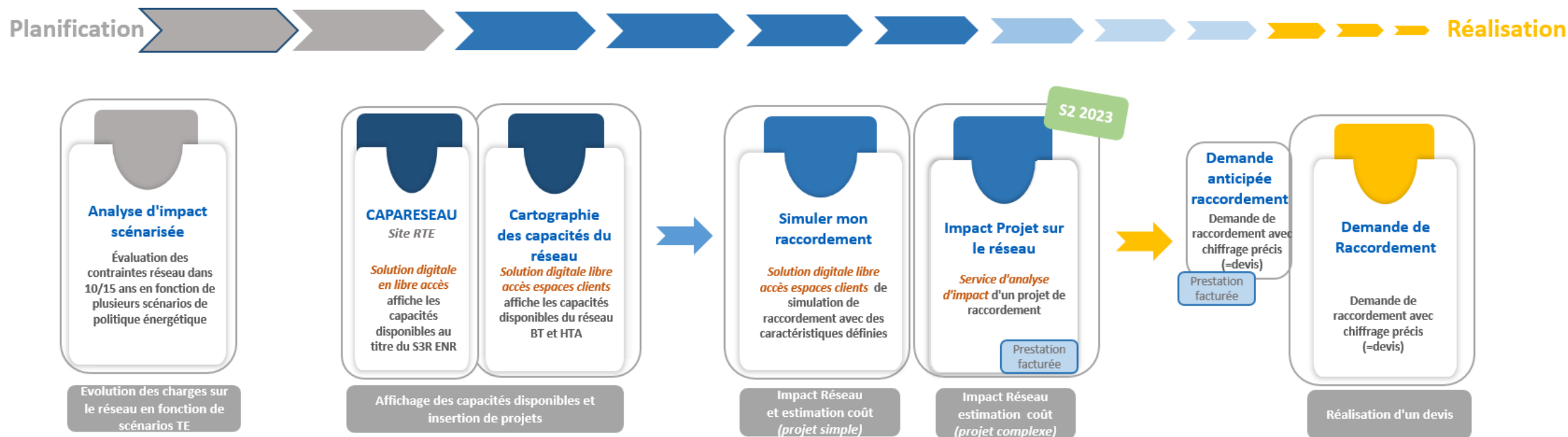
De nouveaux délais de raccordements prévus par la loi

La loi d'accélération des EnR a prévu des nouveaux délais légaux de raccordements pour les installations EnR:

- Délai d'un mois pour les installations inférieures à 3kVA
- Délai de douze mois pour les installations supérieures à 3kVA

Une palette de services pour répondre aux enjeux de planification

Pour accompagner les collectivités locales et les porteurs de projet dans leur besoin d'anticiper et optimiser le raccordement de leurs projets, Enedis propose une gamme de service de la phase de diagnostic amont à la phase de décision dans un parcours client optimisé. Des données ont aussi été mises à disposition sur des portails tiers (IGN/CEREMA, etc.)



Quels services à quel niveau de maturité du projet ?

Stade de maturité du projet du client ▼

Localisation :	Plusieurs possibilités	Définie ou plusieurs possibilités limitées à 10	Définie ou plusieurs possibilités	Définitive	Définitive
Puissance :	Non fixe	définie mais non définitive	Définie mais non définitive	Définitive	Définitive
Documents disponibles :	∅	∅	∅	Tous les documents nécessaires à une demande de raccordement hors PC	Tous les documents nécessaires à une demande de raccordement dont PC



Accompagnement ENEDIS ▼

Offre :	Cartographie des capacités	Simuler mon raccordement	Impact projet sur le réseau (facturé) S2 2023	Demande Anticipée de Raccordement	Demande de Raccordement définitive
Contenu :	Indique la capacité d'accueil puissance du réseau	Indique pour une localisation choisie si le raccordement = simple branchement ou génère une contrainte réseau	Indique : La solution technique de raccordement Le coût complet du raccordement Le délai de traitement Indique la puissance maximum sans travaux sur le réseau	Proposition de raccordement avant complétude indiquant : - La solution technique de raccordement définitive - Le coût complet du raccordement - Le délai de traitement à compter de la demande de raccordement définitive	Proposition de raccordement définitive indiquant : - La solution technique de raccordement définitive - Le coût complet du raccordement - Le délai de traitement
Prise en compte FA :	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Entrée FA:	Non	Non	Non	Non	Oui
Coût :	Self-care (gratuit)	Self-care (gratuit)	Barème V7	Payant (prix / type de projet)	Gratuit

Comment accéder à nos espaces Clients

Bienvenue sur l'espace de connexion Enedis

Vous avez déjà un compte ?

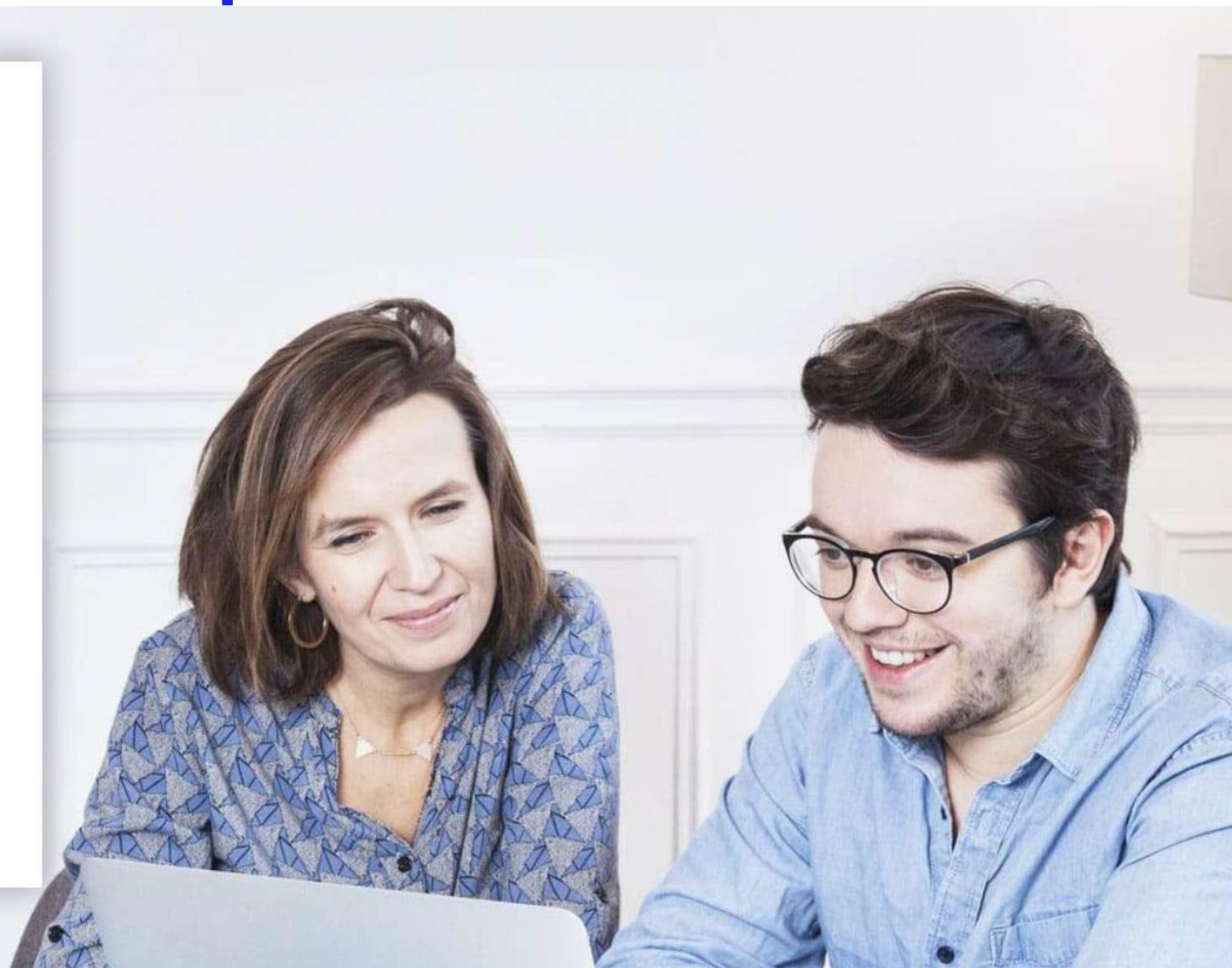
Se connecter

Nouvel utilisateur ?

Vous êtes :

une entreprise

Créer un compte



Déploiement du portail collectivités locales avec un accès à la cartographie des capacités du réseau (en 1 clic)

Vers info. Travaux (liste + carte)

Vers la cartographie des capacités

Vers le simulateur de raccordement

Module « Mon IP »

76 EMS créés dans le 78

Vers l'Ancien Espace :
 Ex: services de données de l'ancien espace /
 Cartographie réseau /
 CRAC et TDB concession

Vers la gestion de compte

Vers les numéros et liens utiles + contacter mon IP + la gestion des demandes en ligne

Vers info. Coupures (liste + carte)

Vers l'espace « Mesures et Services »

En savoir plus?
 Consultez le kit d'accompagnement consacré à cette fonction

M'informer :
 FAQ, Documentation, Actualités (à venir)

Capacité d'accueil du réseau

Cartographie des capacités | Mes Projets > Cartographie des capacités

Nous contacter COMMUNE

Adresse, commune, code postal...

Basse Tension Haute Tension

MODE

Production Consommation

VUE SÉLECTION

Bâtiment
37bis Rue de Dampierre 78460
Chevreuse

Réseau
Capacité en production : **95 kVA**

Poste de Distribution Publique
CU LOISIRS

Production

1

Puissance produite : **95 kVA**

Capacité restante : **0 kVA**

Capacités du réseau BT (en kVA)

- 0
- < 18
- 18-36
- 36-60
- 60-120
- > 120

Mise à jour : 06/09/2023

Leaflet | OpenStreetMap

ENEDIS

Une équipe pour vous aider



Marine PHILIPPART
Interlocuteur Privilégié
+33 (0)7 87 25 00 83



Viviane VIGUIER
Interlocuteur Privilégié
+33 (0)6 98 53 76 61



Marc FLEURY
Directeur Territorial
+33 (0)6 22 66 47 74



Frédéric VEYE DIT CHARETON
Adjoint au Directeur
+33 (0)6 29 88 16 24



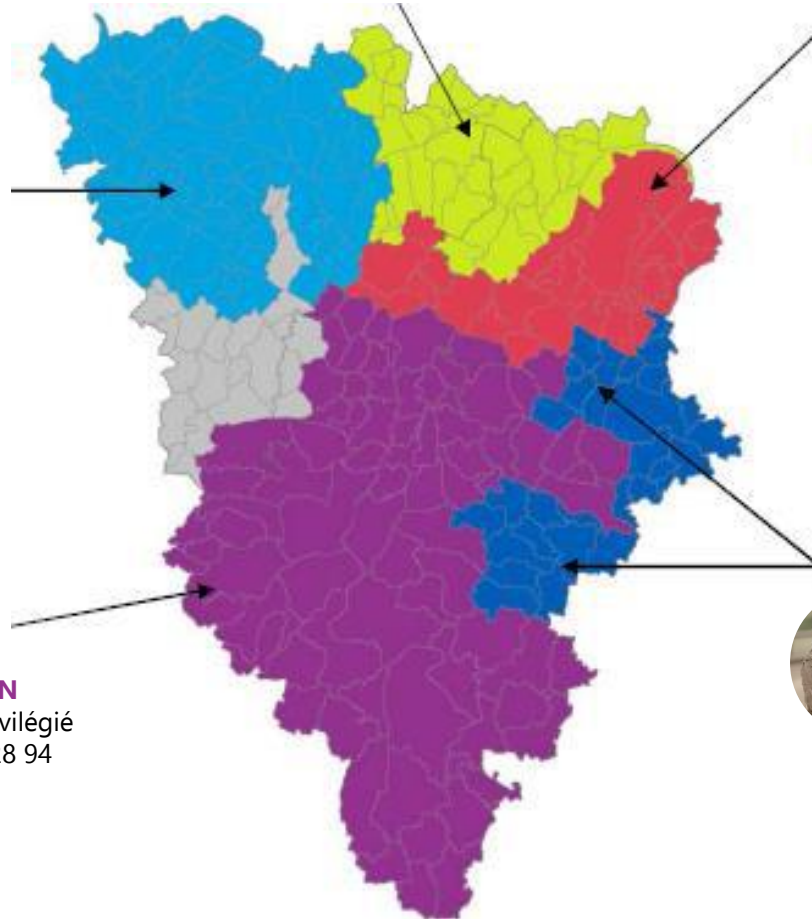
Françoise FLORICOURT
Attachée Concession Senior
+33 (0)6 07 56 41 07



Jessica GERMANY
Appui aux Interlocuteurs Privilégiés
+33 (0)6 08 08 39 32



Marwan RACHIDI
Alternant appui aux Interlocuteurs Privilégiés
+33 (0)7 85 97 79 40



David DE MIRANDA
Interlocuteur Privilégié
+33 (0)6 59 00 40 53



Frédéric TOUTIN
Interlocuteur Privilégié
+33 (0)6 64 99 28 94



Loubna NICOLAS
Interlocuteur Privilégié
+33 (0)7 62 93 77 04



Zones d'accélération des énergies renouvelables

Focus gaz renouvelables

Webinar DDT 78 - 20/10/2023



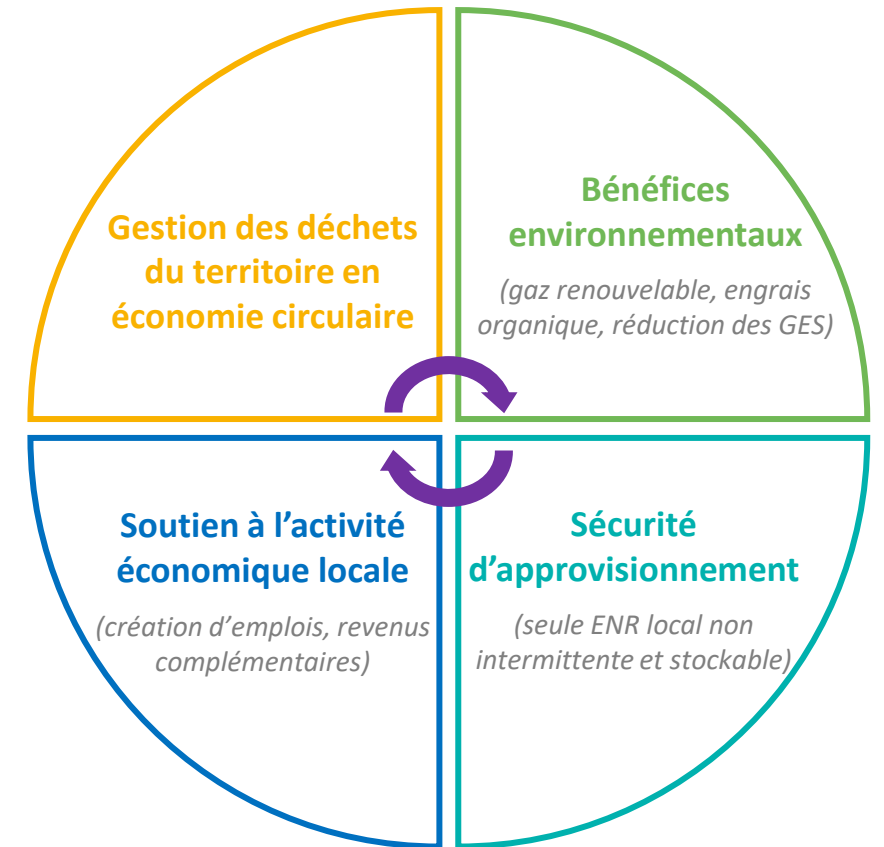
La méthanisation, un levier de production d'un gaz renouvelable (le biométhane) et d'un engrais organique (le digestat) avec les déchets du territoire

France

595 unités
10,6 TWh

Ile de France

53 unités
~1 TWh



Un objectif régional de 7 TWh de gaz renouvelables (vs ~45 TWh pour la France) à horizon 2030

7 TWh ambition de la Stratégie Energie-Climat 2018 de la Région Ile de France en 2030 pour les gaz verts, comprenant notamment **5 TWh** de biométhane

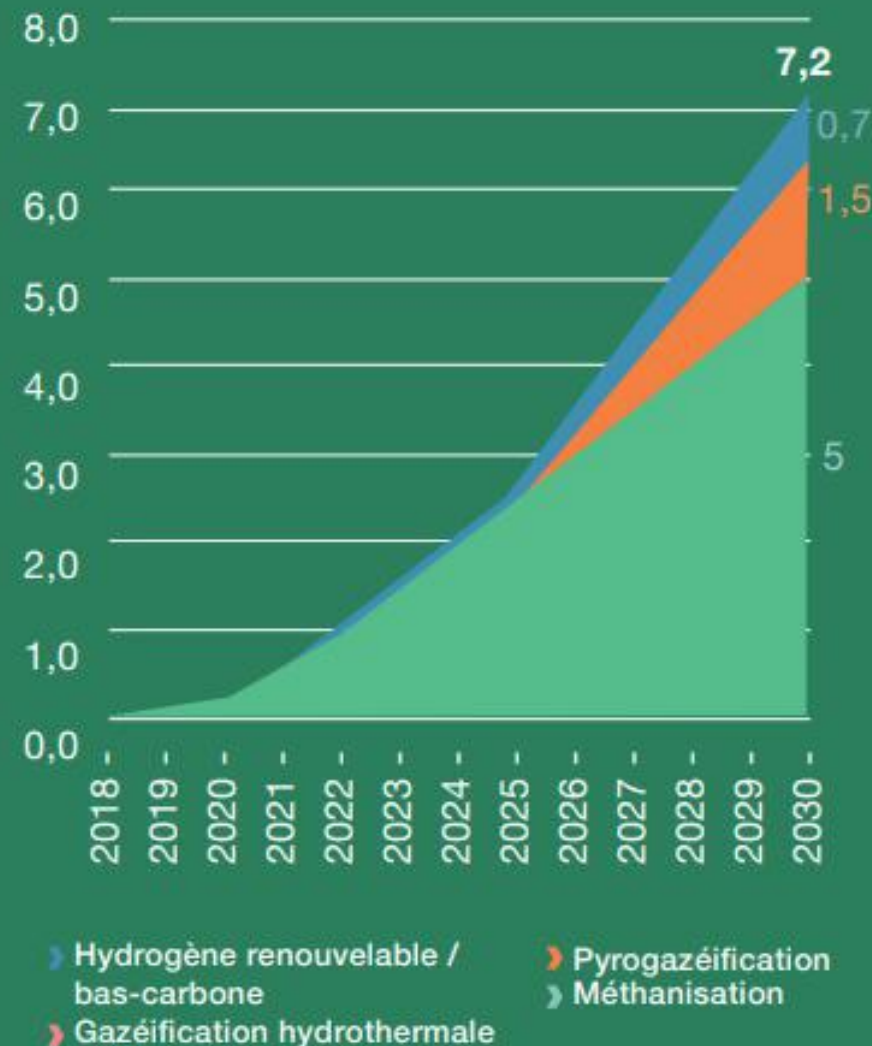
2,5 TWh projets inscrits dans le registre des capacités en Ile de France à date

0,95 TWh capacité actuellement installée en IDF (tous opérateurs confondus)

Les opérateurs de réseau gaziers ont produit en 2021 leurs scénarios d'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050, en cohérence avec les objectifs et ambitions des différentes régions françaises.

Les ambitions de la région IDF pour le biométhane sont cohérentes avec l'atteinte de la neutralité carbone.

Production de gaz renouvelables et bas-carbone entre 2018 et 2030, Île-de-France



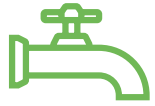
Source : Perspective Gaz Ile de France - Décembre 2021
[IledeFrance-Perspectives_gaz_0.pdf \(grdf.fr\)](#)

Chiffres clés autour du verdissement du réseau de gaz dans les Yvelines



174 / 259 (~70%)

communes desservies en gaz



4 000

km de réseau de gaz



300 500

clients



6,5

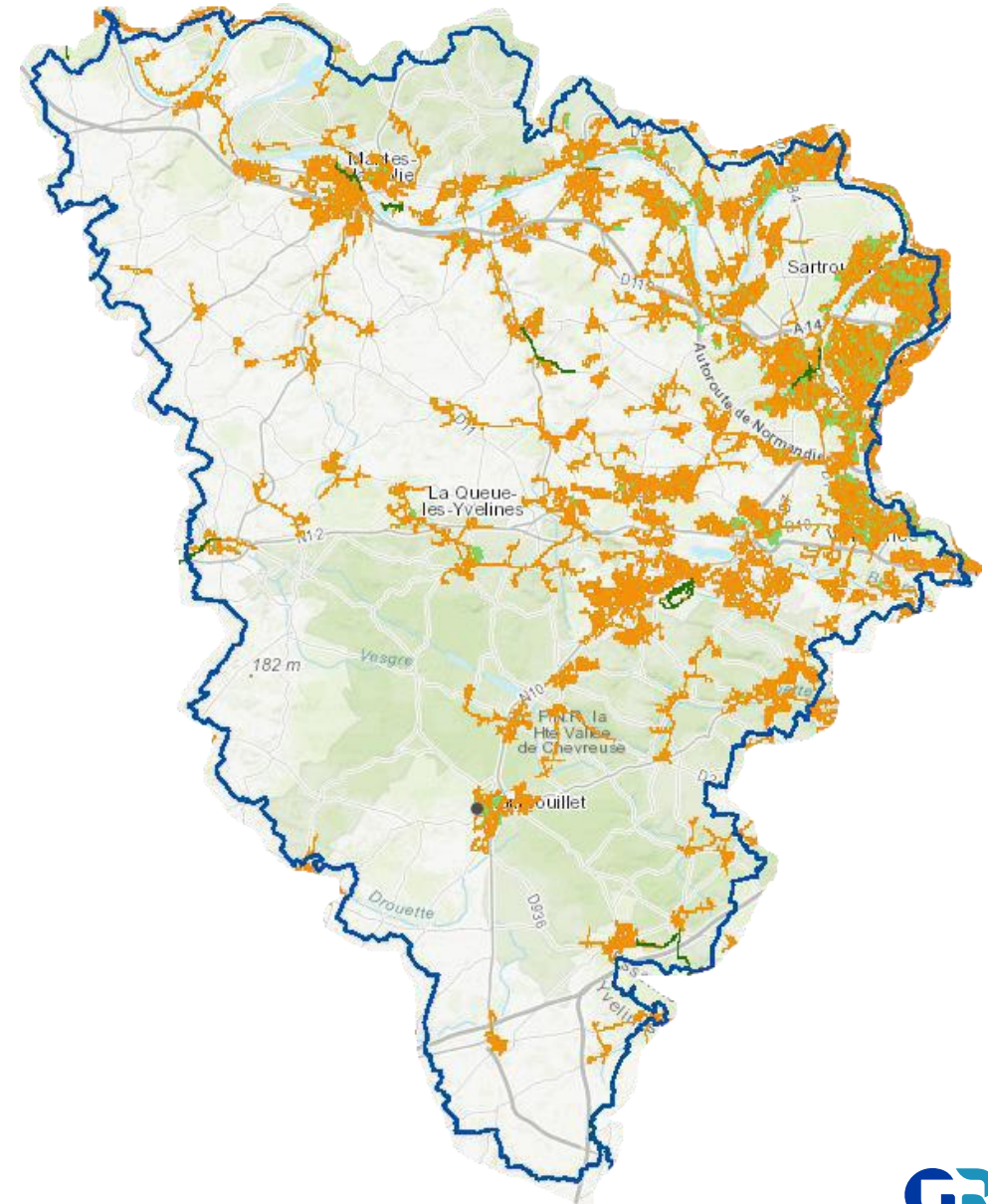
TWh de gaz acheminés

~ 3,5 TWh gisement gaz renouvelables dans le 78

~1 TWh gisement Méthanisation (hors fumier équin)

+ 2,4 TWh gisement Pyrogazéification

+ Gisement Méthanation à étudier au cas par cas



— Réseau de distribution de gaz sous concession GRDF

Source : [Cartographie des réseaux électriques et gaziers - data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)



La méthanisation est intégrée dans les démarches PCAET des collectivités yvelinoises

CC Les Portes de l'Île de France
PCAET validé ; réflexion méthanisation embarquée

CC du Pays Houdanais
PCAET en cours ; réflexion méthanisation en cours

CC Cœur d'Yvelines
PCAET en cours ; réflexion méthanisation en cours
2 projets biométhane en injection (STEP et territorial)
1 projet biométhane en construction (agricole)

CA Rambouillet Territoires
PCAET validé ; réflexion méthanisation embarquée
1 projet de biométhane en injection (agricole)
1 projet biométhane en construction (STEP)

CU Grand Paris Seine et Oise
PCAET validé ; réflexion méthanisation embarquée
2 projets biométhane en injection (STEP et biodéchets)

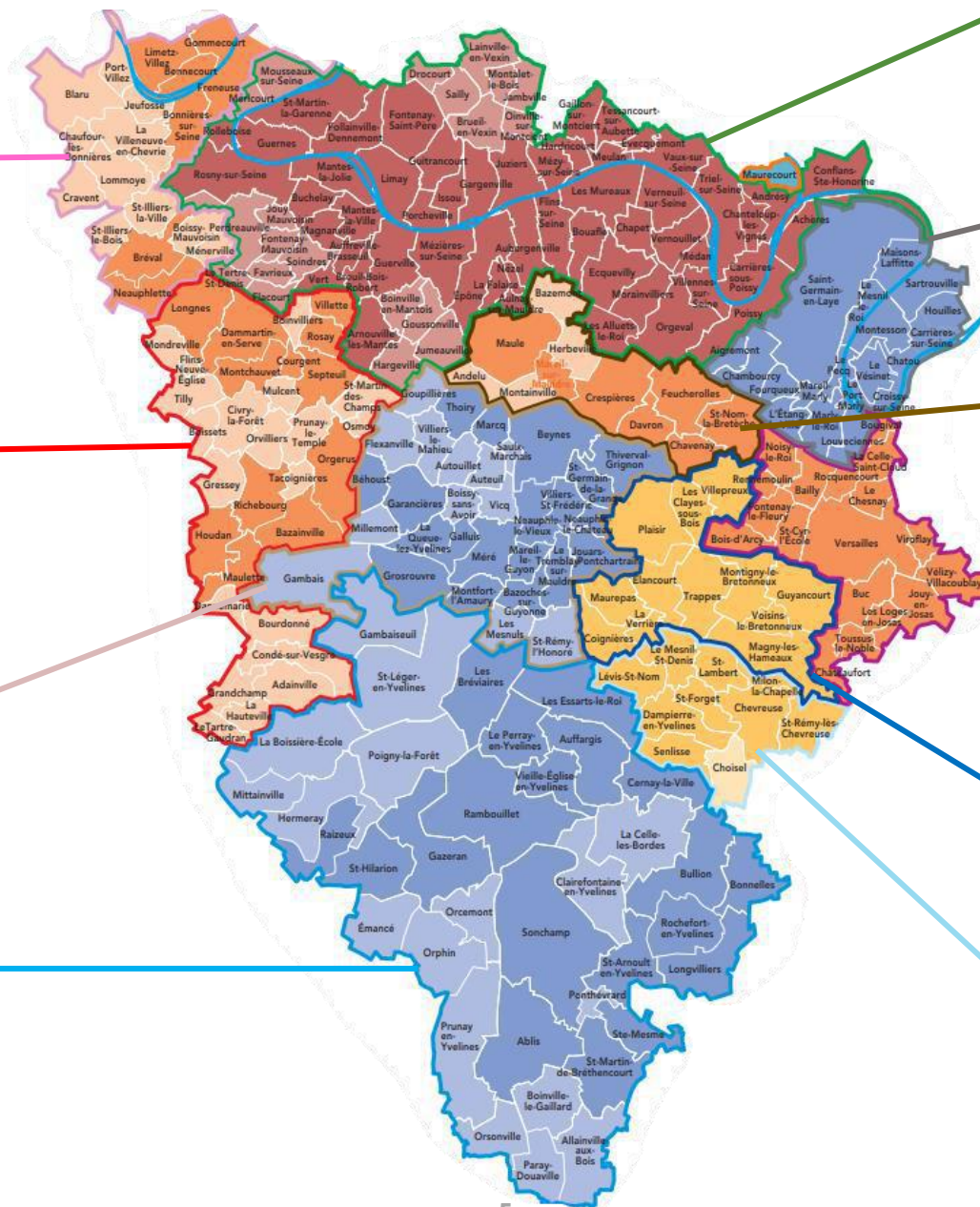
CA Saint Germain Boucles de Seine
PCAET validé ; réflexion méthanisation embarquée
1 expérimentation méthanisation biodéchets en cours

CC Gally Mauldre
PCAET validé ; réflexion méthanisation embarquée

CA Versailles Grand Parc
PCAET en cours ; réflexion méthanisation en cours
1 projet biométhane en injection (STEP)

CA Saint Quentin en Yvelines
PCAET validé ; réflexion méthanisation embarquée

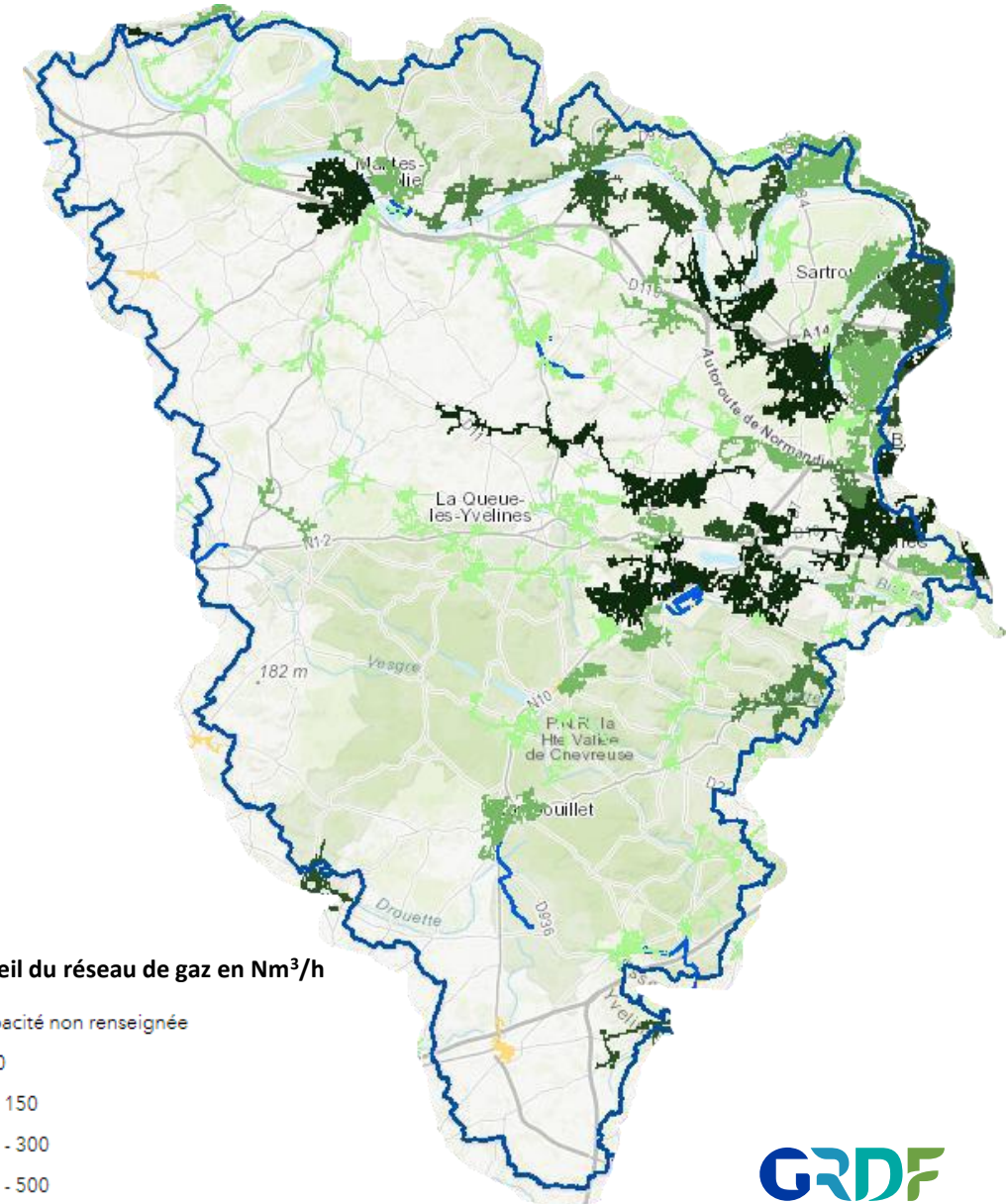
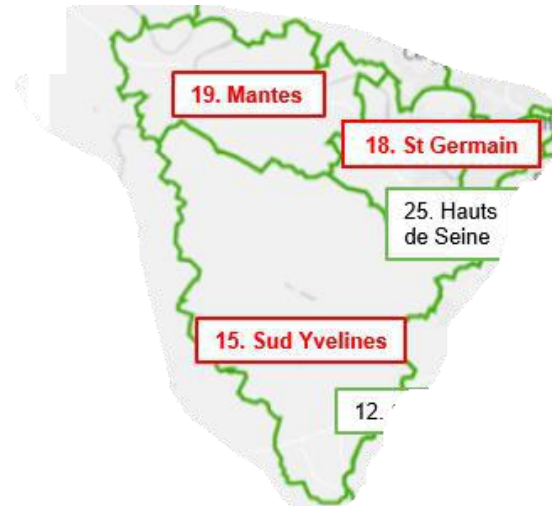
CC Haute Vallée de Chevreuse
PCAET en cours ; réflexion méthanisation en cours



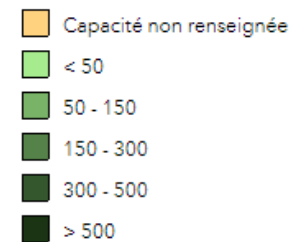
Un territoire bien maillé et un réseau de gaz en capacité d'accueillir la dynamique projet sans renforcement majeur

Suite à la mise en place du droit à l'injection (Loi Egalim, 2018), 3 zonages ont été validés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) :

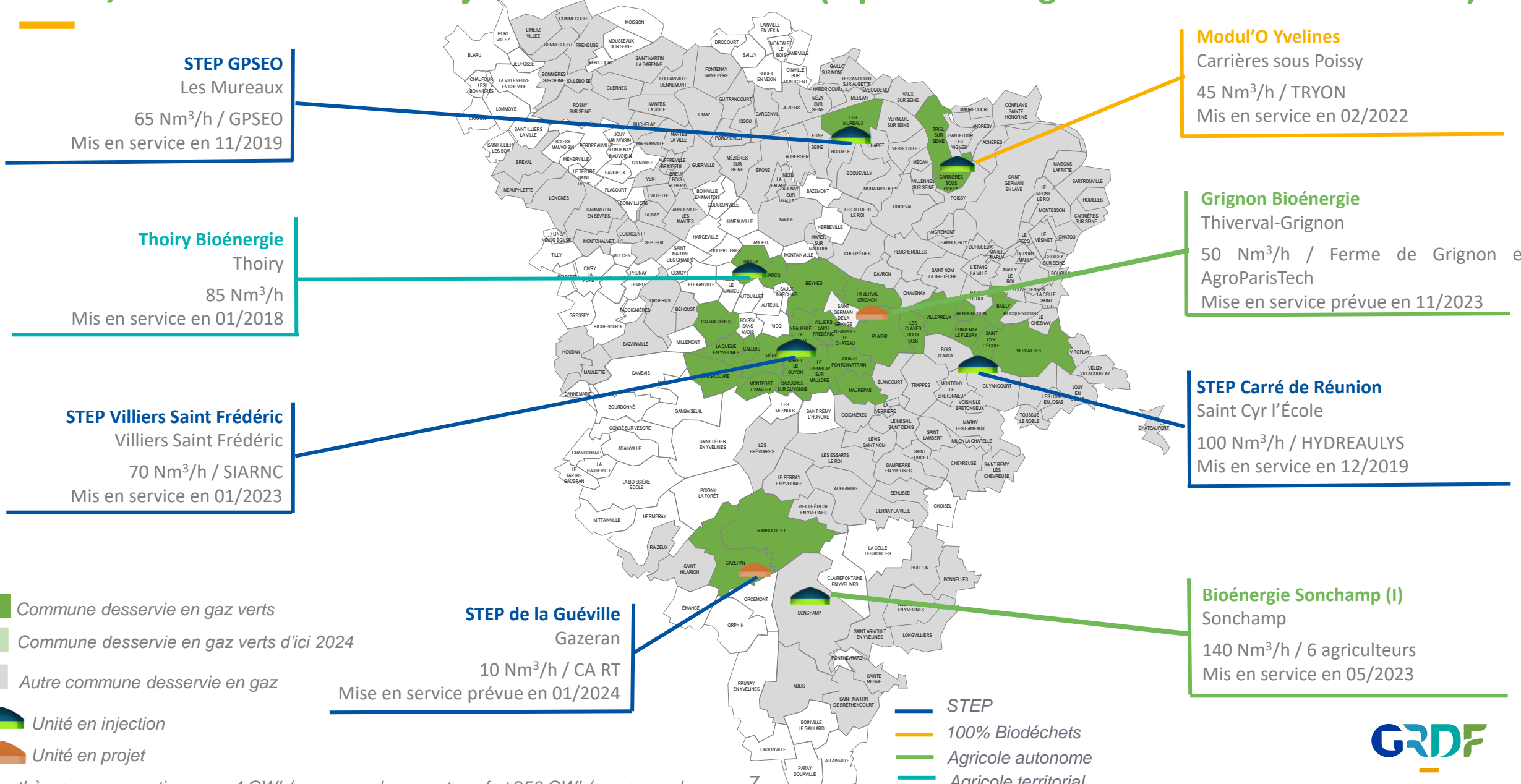
- Zonage de Mantes ;
- Zonage de Saint Germain ;
- Zonage Sud Yvelines.



Capacité d'accueil du réseau de gaz en Nm³/h



6 sites de biométhane en injection et 2 en construction dans les Yvelines ; soit plus de 50 GWh/an de biométhane injectés à horizon 2024 (éq. 12 500 logements neufs ou 200 bus)



STEP GPSEO
Les Mureaux
65 Nm³/h / GPSEO
Mis en service en 11/2019

Modul'O Yvelines
Carrières sous Poissy
45 Nm³/h / TRYON
Mis en service en 02/2022

Thoiry Bioénergie
Thoiry
85 Nm³/h
Mis en service en 01/2018

Grignon Bioénergie
Thiverval-Grignon
50 Nm³/h / Ferme de Grignon et AgroParisTech
Mise en service prévue en 11/2023

STEP Villiers Saint Frédéric
Villiers Saint Frédéric
70 Nm³/h / SIARNC
Mis en service en 01/2023

STEP Carré de Réunion
Saint Cyr l'École
100 Nm³/h / HYDREAULYS
Mis en service en 12/2019

STEP de la Guéville
Gazeran
10 Nm³/h / CA RT
Mise en service prévue en 01/2024

Bioénergie Sonchamp (I)
Sonchamp
140 Nm³/h / 6 agriculteurs
Mis en service en 05/2023

- Commune desservie en gaz verts
- Commune desservie en gaz verts d'ici 2024
- Autre commune desservie en gaz
- Unité en injection
- Unité en projet

- STEP
- 100% Biodéchets
- Agricole autonome
- Agricole territorial

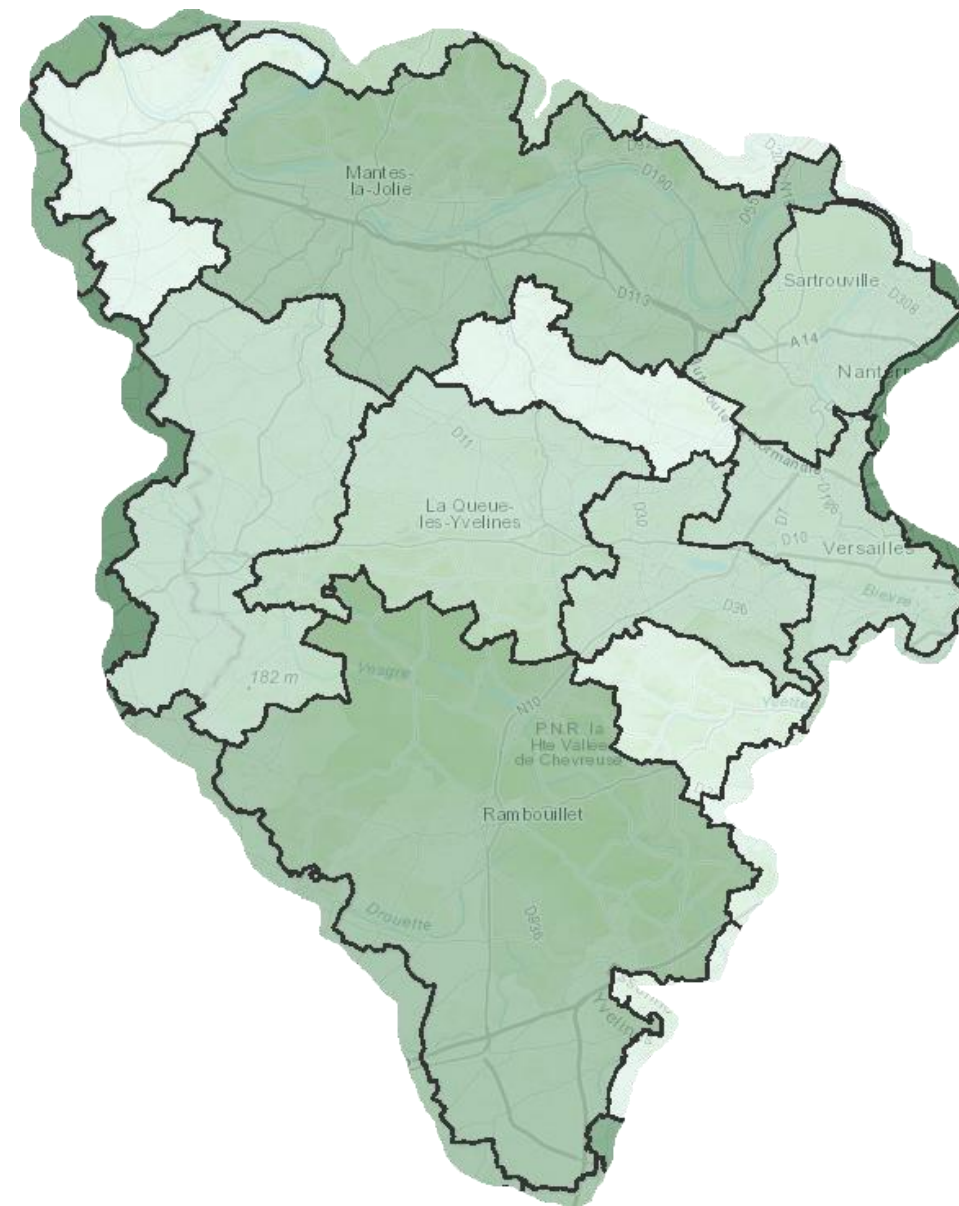


Hypothèses consommation gaz : 4 GWh/an pour un logement neuf et 250 GWh/an pour un bus

Les Yvelines pourraient produire à moyen terme près d'1 TWh par an de biométhane* ; principalement à partir de déchets/résidus agricoles (CIVE, fumier équin...) et biodéchets

Au vu du potentiel de gisement méthanisable :

- Le volume de biométhane injecté dans les Yvelines pourrait doubler d'ici 2025 (pour atteindre ~100 GWh/an) ;
- À horizon 2030 et plus, plus d'un TWh par an de biométhane pourrait être produit sur le territoire des Yvelines ; principalement à partir de déchets/résidus agricoles (cultures intermédiaires à vocation énergétique, fumier équin...) et biodéchets



- Gisement méthanisable inférieur à 60 GWh/an
- Gisement méthanisable compris entre 60 et 125 GWh/an
- Gisement méthanisable compris entre 125 et 220 GWh/an

Organigramme GRDF - Département des Yvelines



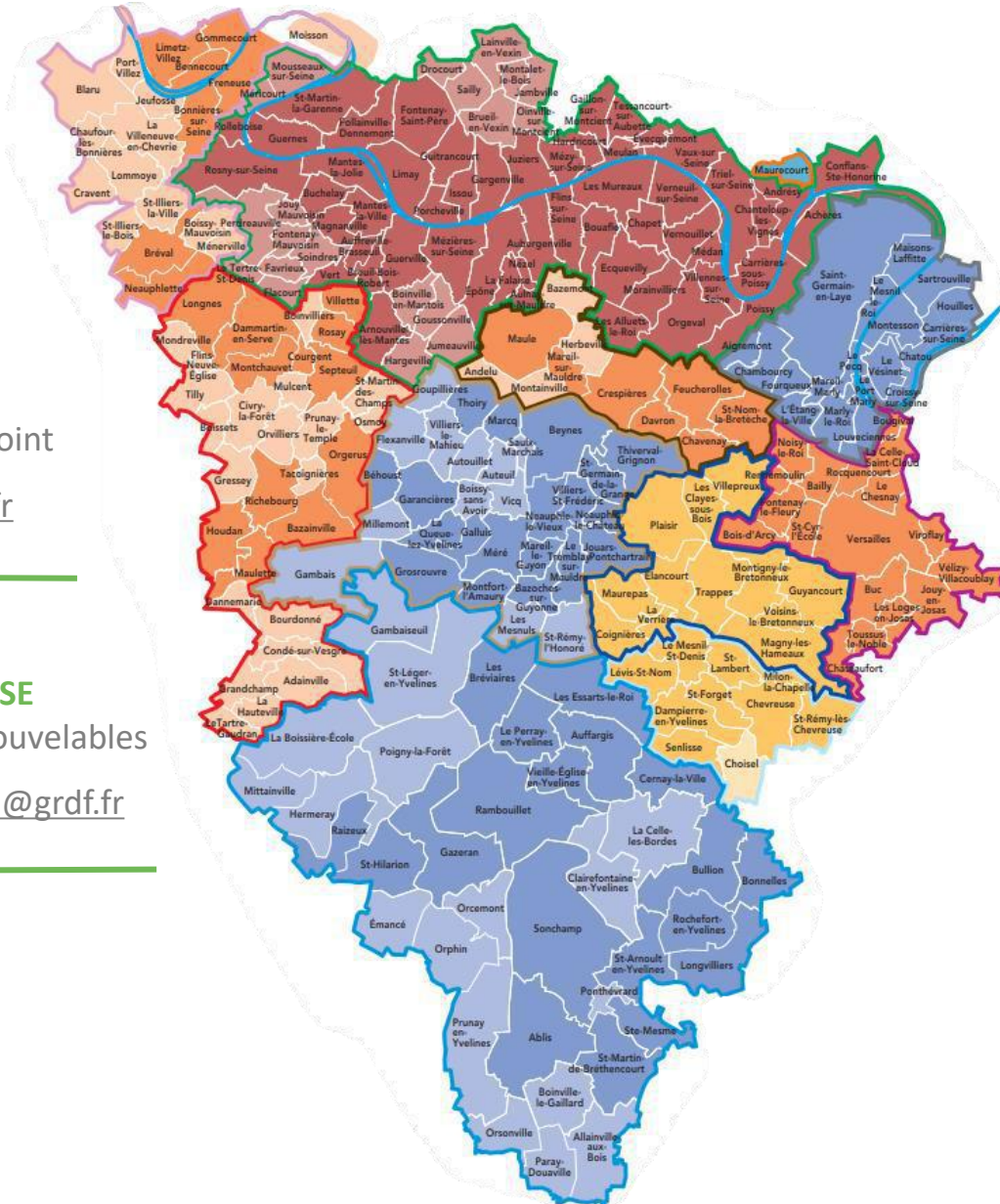
Cécile NIVAUD
Directrice Territoriale
cecile.nivaud@grdf.fr
06.68.93.25.94



Vincent LENOUEL
Directeur Territorial Adjoint
vincent.lenouvel@grdf.fr
06.78.66.52.00



Clothilde MARIUSSE
Réfèrente gaz renouvelables
clothilde.mariusse@grdf.fr
06.28.03.03.51



Fadela AMMAD
Responsable Territoriale
fadela.ammad@grdf.fr
06.25.57.14.71



Charles FRASSY
Responsable Territorial
charles.frassy@grdf.fr
06.80.85.41.60



Laurent CROQUELOIS
Responsable Territorial
laurent.croquelois@grdf.fr
06.75.62.96.96



Chaibia HANINE
Responsable Territoriale
chaibia.hanine@grdf.fr
06.80.93.43.98



ANNEXES

GRDF, facilitateur de l'émergence des projets de production de gaz renouvelables dans les territoires

Gaz Réseau Distribution France (GRDF) est une **entreprise de missions de service public sous le contrôle de 3 autorités publiques** : l'État, la Commission de Régulation de l'Énergie et les autorités concédantes.

Compte tenu de ce périmètre, **GRDF ne peut financer que les investissements du projet de méthanisation ayant un lien direct avec le réseau de gaz. GRDF n'est ainsi pas en mesure d'entrer au capital d'une société porteuse d'un projet de méthanisation ou encore de produire à ses propres frais du biométhane**

GRDF ACCOMPAGNE/ANIME 2 ÉCOSYSTÈMES AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DES GAZ VERTS DANS LES TERRITOIRES

Les porteurs du projet de production de biométhane

- **En amont du projet :**
 - Réalisation d'études de faisabilité (gisement disponible, capacités d'injection dans le réseau...)
 - Raccordement du projet au réseau de gaz et prise en charge financière d'une partie des coûts (60%)
 - Appui à la communication/pédagogie autour du projet
- **Pendant la vie du projet :**
 - Exploitation et maintenance du poste d'injection (comprenant comptage et analyse de la qualité du biométhane)
 - Valorisation du projet via des actions de communication/pédagogie auprès d'acteurs du territoire (visites de sites, participation événementielle...)

Les collectivités locales

- Exploitation et maintenance des infrastructures du réseau de distribution de gaz appartenant aux collectivités territoriales
- Accompagnement dans la réalisation de leurs projets énergétiques (aménagement, mobilité, rénovation, politiques énergétiques...)
- Mise en relation entre les acteurs du territoire impliqués dans des projets énergétiques
- Valorisation des projets énergétiques auprès d'acteurs locaux (visites de sites, participation événementielle...)

Une dynamique attestée de développement du biométhane* : 593 sites injectent sur les réseaux de gaz français, soit 10,6 TWh de gaz vert consommés par an



EFFLUENTS
AGRICILES
ET AGRO-
ALIMENTAIRES

527 sites

DECHETS URBAINS

7 sites

BOUES DE STATIONS
D'EPURATION
(STEP)

43 sites

INSTALLATIONS
DE DECHETS
NON-DANGEREUX
(ISDND)

16 sites

10,6 TWh/an (dont plus de 9 TWh/an sur le réseau de GRDF)

= la consommation** de plus de 2,65 millions de foyers neufs ou de plus de 42 400 bus au BioGNV

Perspectives :

12 TWh/an en 2023

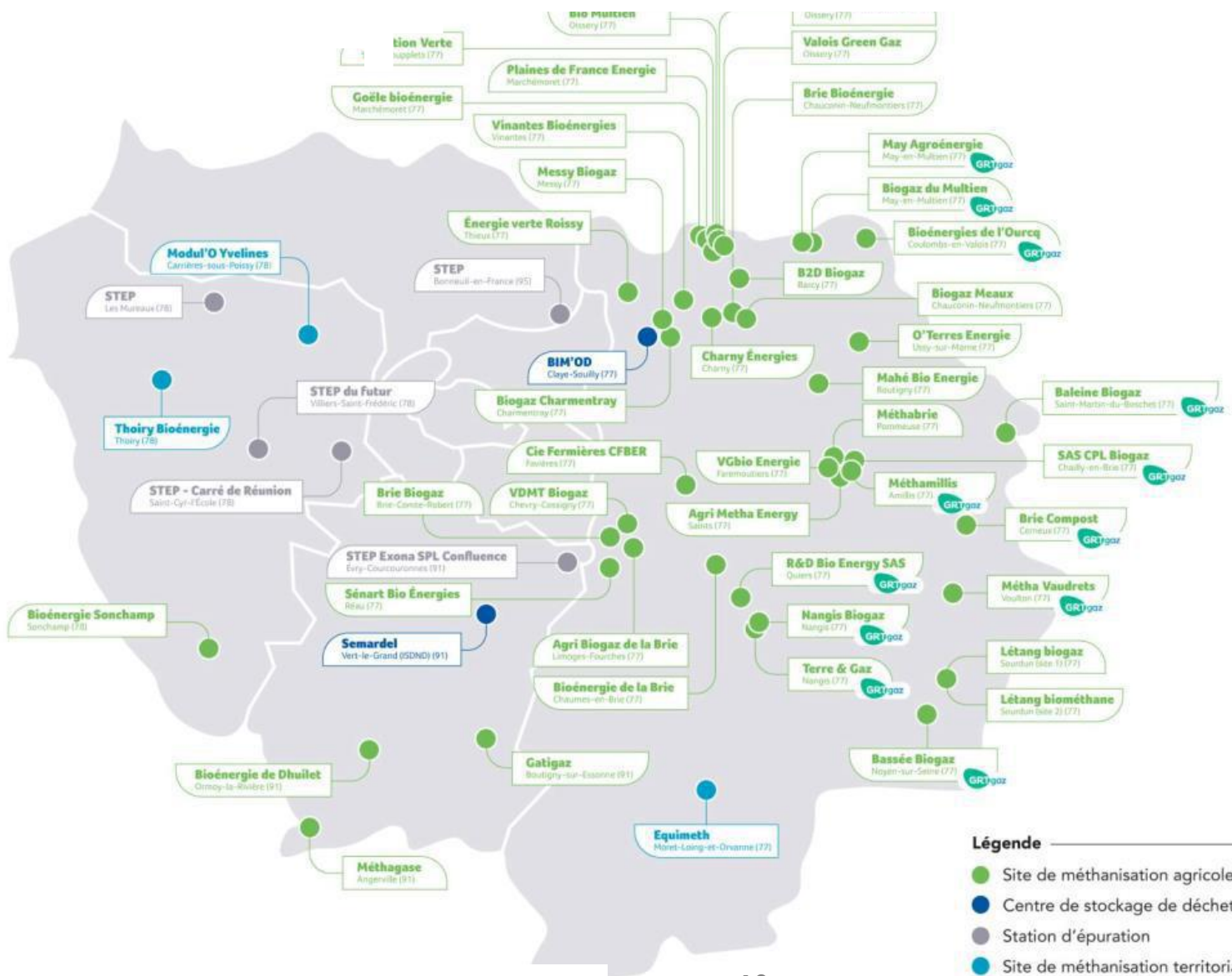
*Données à début septembre 2023

** Hypothèses :

8200 heures de fonctionnement en année pleine pour un site de production de biométhane

Consommation gaz/biométhane moyenne d'un logement neuf = 6 MWh/an ; Consommation gaz/biométhane moyenne d'un bus = 250 MWh/an

L'Île de France, une région en plein essor* : 53 unités injectent sur les réseaux de gaz franciliens, soit plus de 960 GWh de gaz vert consommés par an



963 GWh/an



240 750 logements neufs



3 850 bus au bioGNV

*Données à début septembre 2023

Hypothèses : la consommation gaz/biométhane moyenne d'un logement neuf est de 6 MWh/an ; la consommation gaz/biométhane moyenne d'un bus est de 250 MWh/an

